



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2006/3
17 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS, ESPAGNOL et
FRANÇAIS SEULEMENT

CONFÉRENCE DES PARTIES
Douzième session
Nairobi, 6-17 novembre 2006

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire
Exécution des engagements et application
des autres dispositions de la Convention
Mécanisme financier de la Convention

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
à la Conférence des Parties

Note du secrétariat*

1. Par sa décision 12/CP.2, la Conférence des Parties a adopté un Mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (FCCC/CP/1996/15/Add.1), qui est entré immédiatement en vigueur. Ce Mémorandum prévoit, notamment, que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
2. En application de cette disposition, le secrétariat du FEM a soumis le rapport ci-joint, daté du 13 octobre 2006, qui est reproduit sans avoir été revu par les services officiels d'édition et avec la pagination originale.
3. Le Mémorandum d'accord prévoit également que, conformément au paragraphe 1 de l'article 11 de la Convention, le mécanisme financier relève de la Conférence des Parties devant laquelle il est responsable et qui définit ses politiques, les priorités de son programme et les critères d'éligibilité liés à la Convention.
4. Le Mémorandum d'accord prévoit en outre que, après chacune de ses sessions, la Conférence des Parties communiquera au Conseil du FEM toute directive relative au mécanisme financier qu'elle aura approuvée.

* Le présent document a été soumis dès qu'il a été reçu du Fonds pour l'environnement mondial.



FEM

**Fonds
pour l'environnement mondial**

13 octobre 2006

[Original: ENGLISH, FRENCH AND SPANISH]

**RAPPORT DU FEM À LA DOUZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PARTIE 1: RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CAISSE DU FEM | 1 |
| I. Introduction | 1 |
| II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | 1 |
| III. AUTRES ACTIVITÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES | 5 |
| IV. Activités d'évaluation du FEM | 19 |
| V. quatrième reconstitution des ressources | 22 |
| PARTIE 2 : COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS RELATIVES AU | 25 |
| FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (FPMA) ET AU | 25 |
| FONDS SPÉCIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (FSCC) | 25 |
| I. fonds pour les pays les moins avancés | 25 |
| II. Fonds spécial pour les changements climatiques | 28 |
| PARTIE 3 : COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS RELATIVES AU | 31 |

Annexes

PARTIE 1: RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CAISSE DU FEM

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la douzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006. Il décrit les activités menées par le FEM pendant cette période et présente la suite donnée aux directives reçues au titre de la Convention, et plus particulièrement aux décisions en rapport avec le FEM prises lors de la onzième session de la Conférence des parties à la Convention.

II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités ayant les pays pour moteur et répondant aux politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties. Les activités financées par le FEM sont principalement administrées par ses Agents d'exécution : la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE. Le lien *Project Database* sur le site web de l'institution (http://www.thegef.org/Projects/Focal_Areas/focal_areas.html) permet d'accéder à toutes les informations sur les projets du FEM.

Projets approuvés pendant la période considérée

3. De septembre 2005 à août 2006, le FEM a alloué 349 millions de dollars à 52 projets de grande envergure et 6 millions de dollars à six projets de moyenne envergure dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». ¹ Plus de 2,3 milliards de dollars de cofinancement seront mobilisés auprès des Agents et Organismes d'exécution du FEM, des organismes d'aide bilatérale, des gouvernements des pays bénéficiaires et du secteur privé, ce qui portera la valeur totale de ces projets à plus de 2,7 milliards de dollars. En outre, le FEM a accordé près de 3 millions de dollars au titre de la préparation de huit autres projets de grande envergure. Le montant des financements consacrés par le FEM au changement climatique a donc atteint 358 millions de dollars pendant la période considérée, un chiffre annuel record pour l'institution.

4. Le tableau 1 récapitule les projets approuvés par le FEM de septembre 2005 à août 2006. Les annexes 1, 2 et 3 présentent des informations sur les projets de grande envergure, les projets de moyenne envergure et les financements PDF-B, respectivement. Elles précisent la région ou le pays concerné, l'intitulé du projet, l'Agent ou l'Organisme d'exécution qui l'administre et le montant du financement du FEM et des cofinancements. Les annexes 4 et 5 font une brève synthèse des projets de grande envergure et des projets de moyenne envergure, respectivement.

5. Comparée à la période précédente (juillet 2004-août 2005), les financements du FEM affectés à des projets sur les changements climatiques sont en nette augmentation. Les ressources allouées par le FEM aux projets de grande et de moyenne envergure s'établissent à 355 millions de dollars, soit plus du double du montant de la période précédente (173 millions de dollars). De même, le montant total des financements destinés à ces projets a plus que doublé d'une période à l'autre passant de 1,3 milliards à plus de 2,7 milliards de dollars.

¹La présente section ne couvre que les activités financées par la Caisse du FEM. Les projets financés dans le cadre du Fonds spécial sur les changements climatiques et du Fonds pour les pays les moins avancés font l'objet de sections distinctes. Les chiffres présentés ici et au tableau 1 comprennent des projets (au Mozambique et au Sri Lanka) essentiellement consacrés à la dégradation des sols, mais comportant une importante composante « adaptation au changement climatique ».

Tableau 1: Projets approuvés pour financement par la Caisse du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques », septembre 2005-août 2006

| Nature des activités | Nombre | Financement du FEM (USD M) | Cofinancements (USD M) | Financement total (USD M) |
|--------------------------------|--------|----------------------------|------------------------|---------------------------|
| Projets de grande envergure* | 52 | 349,2 | 2 283,9 | 2 633,1 |
| Projets de moyenne envergure* | 6 | 6,0 | 76,5 | 82,5 |
| Préparation de projets (PDF-B) | 8 | 2,9 | 2,2 | 5,2 |
| Total | 66 | 358,1 | 2 362,6 | 2 720,7 |

*Les ressources allouées aux projets de grande et de moyenne envergure comprennent les financements attribués au titre de leur préparation.

6. Sur les 52 projets de grande envergure approuvés, 17 sont consacrés à la maîtrise de l'énergie et aux économies d'énergie dans le cadre du programme d'opérations 5 (financement du FEM : 133 millions de dollars) ; 18 projets favorisent le recours aux énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6 (financement du FEM : 123 millions de dollars) ; sept projets facilitent le développement de modes de transports viables en zone urbaine dans le cadre du programme d'opérations 11 (financement du FEM : 62 millions de dollars) ; et sept projets contribuent à l'adaptation au changement climatique dans le cadre de la priorité stratégique « expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique » ou priorité stratégique « adaptation » (financement du FEM : 22 millions de dollars). En outre, trois des projets de grande envergure correspondent à des activités habilitantes approuvées selon la procédure ordinaire (financement total du FEM : plus de 9 millions de dollars), qui visent à financer la préparation de la deuxième communication nationale du Brésil, de l'Inde et du Pérou à la CCNUCC. Enfin, l'un des financements PDF-B aidera la Chine à préparer un projet de grande envergure en vue de sa deuxième communication nationale au titre de la Convention.

7. Sur les six projets de moyenne envergure, deux entrent dans le cadre du programme d'opérations 5, deux dans le cadre du programme 6, un dans le cadre du programme 11, et un est financé au titre de la priorité stratégique « adaptation ».

8. Les projets financés par le FEM dans d'autres domaines d'intervention (diversité biologique, dégradation des sols, ozone, polluants organiques persistants et eaux internationales) ont souvent des effets positifs transsectoriels qui contribuent à la réalisation des objectifs de la CCNUCC par le biais d'activités de renforcement des ressources humaines et des institutions, ou d'activités visant des objectifs environnementaux de portée mondiale tels que le piégeage du carbone. Les projets approuvés dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation » visent à avoir des effets positifs au niveau mondial face au changement climatique dans l'un des domaines d'intervention du FEM.

9. S'agissant des activités habilitantes, le FEM a continué à aider financièrement 139 pays parties à la CCNUCC à préparer leurs communications nationales au titre de cet instrument. Sur ces 139 pays, 129 ont présenté leur communication nationale initiale et en sont à différents stades de préparation de leur deuxième et, dans quelques cas, de leur troisième communication. Dix pays sont encore en train de préparer leur première communication. La situation des financements au titre des activités habilitantes pendant la période considérée fait l'objet de l'annexe 6-A au présent rapport.

10. Outre les financements qu'il accorde directement aux Parties pour préparer leurs communications nationales, le FEM fournit une aide supplémentaire dans le cadre du Programme d'aide à la préparation des communications nationales, conjointement administré par le PNUD et le PNUE. En 2004, le FEM a approuvé le projet mondial *Programme d'aide à la préparation des communications nationales en application de la CCNUCC* pour aider les Parties non visées à l'annexe I à préparer leur deuxième ou troisième communication nationale.

11. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, le Programme de microfinancements a accordé 135 financements à des organisations non gouvernementales et à des organismes de proximité pour financer des projets locaux d'un montant global de 3,3 millions de dollars dans le domaine du changement climatique. Ainsi qu'il ressort du tableau 2 ci-dessous, ces ressources du FEM ont permis de mobiliser 5,3 millions de dollars de cofinancement auprès de différents partenaires et des collectivités concernées (2,5 millions de dollars en espèces et 2,7 millions de dollars en nature)

Tableau 2: État récapitulatif des aides du Programme de microfinancements du FEM à l'appui d'opérations de proximité sur le changement climatique

| Nature de l'activité | Nombre d'opérations (projets) | Financement du FEM (USD M) | Cofinancement (USD M) | Financement total (USD M) |
|---|-------------------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Programme de microfinancements ² | 135 | 3,30 | 5,27 | 8,57 |

12. Sur tous les microfinancements accordés pendant la période considérée, 42 % visaient à éliminer les obstacles à une meilleure maîtrise de l'énergie et aux économies d'énergie dans le cadre du programme d'opérations 5, 52 % cherchaient à promouvoir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6, et 6 % tendaient à favoriser l'adoption de modes de transports écologiquement viables dans le cadre du programme d'opérations 11. Selon l'usage, la conception de ces projets a privilégié le renforcement des capacités et des moyens d'action des populations locales.

13. Ces projets, qui sont en cours, devraient avoir des effets positifs à l'échelon local et au niveau mondial, permettant notamment d'éclairer les orientations à retenir pour promouvoir les énergies renouvelables et une meilleure maîtrise de l'énergie, de renforcer la capacité à gérer les projets sur l'environnement, de donner aux populations locales les moyens d'agir, de contribuer directement aux moyens de subsistance locaux, d'éviter directement et de réduire les émissions de GES, et de former des partenariats pour la promotion des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et de modes de transport écologiquement viables. L'annexe 7 fournit des informations détaillées sur les effets positifs et les impacts attendus de ces projets en présentant le cas de l'Albanie, de l'Autorité palestinienne, de l'Indonésie, du Népal et de la Thaïlande.

14. Pendant l'année couverte par le présent rapport, le FEM a également décaissé 1,49 millions de dollars à l'appui de 10 activités sur le changement climatique, conduites dans le cadre du projet *Marché du développement*, administré par la Banque mondiale. La promotion d'activités innovantes et participatives visant à atténuer la modification du climat ou à s'y adapter est l'objectif premier de la contribution du FEM à ce projet. Le tableau 3 ci-dessous présente la liste et le montant des activités financées par le FEM. Ces activités de proximité correspondent à des projets sociaux innovants qui visent à s'attaquer aux impacts de l'évolution du climat en favorisant le recours aux convertisseurs d'énergie renouvelable, tels que le solaire et les sources d'énergie de remplacement pour l'éclairage et la cuisson des aliments.

² Le programme de microfinancements est un programme plurisectoriel. L'information présentée ici correspond aux projets dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pendant la période considérée.

Tableau 3: Activités financées par le FEM au titre du projet Marché du développement

| Pays | Intitulé du projet | Financement du FEM (USD) |
|---------------------|---|--------------------------|
| Inde | Partenariats avec 100 villages : Électrification et emploi | 200 000 |
| Sénégal | Des plantes aquatiques nuisibles comme combustibles pour la cuisson des aliments | 100 310 |
| Kenya | Centre rural de ramassage du lait - Fabriques de glace ISAAC | 186 465 |
| Inde | Éclairage par diodes électroluminescentes fiables et non polluantes pour l'habitat tribal | 177 250 |
| Rwanda | Microentreprises pilotes « Freeplay Weza » | 198 834 |
| Lesotho | Énergie solaire-thermique pour les villages | 129 530 |
| Inde | Des haies pour combustibles dans la circonscription de Virat Nagar à Jaipur | 119 971 |
| République kirghize | Le roseau : Une idée du 19 ^e siècle, une solution du 20 ^e | 116 389 |
| Népal | PedalPower 70 | 160 702 |
| Bénin | Irrigation solaire | 100 000 |
| Total | | 1 489 451 |

Évolution dans le temps des financements du FEM à l'appui des activités liées au changement climatique

15. La période objet du présent rapport marque la fin du troisième cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-3).³ Les ressources affectées par le FEM au domaine d'intervention « changements climatiques » se sont considérablement accrues au cours de ces trois cycles. Pendant la phase pilote (1991-1994), 281 millions de dollars sont allés à des projets dans ce domaine. Puis, à la suite de la restructuration du FEM, les ressources allouées au changement climatique n'ont cessé d'augmenter, passant de 507 millions de dollars pendant FEM-1 (1995-1998), à 667 millions de dollars pendant FEM-2 (1999-2002) et à 882 millions de dollars pendant FEM-3 (2003-2006).

16. Le tableau 4 ci-dessous est une ventilation par programme d'opérations des ressources allouées par le FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques » depuis la phase pilote jusqu'à FEM-3. La majorité des financements a été consacrée aux énergies renouvelables (programme d'opérations 6) et à la maîtrise de l'énergie (programme d'opérations 5), à hauteur de 851 millions et 686 millions de dollars, respectivement. Les fonds à l'appui des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre (programme d'opérations 7), à savoir les convertisseurs d'énergie renouvelable, ont atteint 318 millions de dollars, 129 millions de dollars allant aux modes de transport écologiquement viables (programme d'opérations 11), un programme relativement nouveau mais en pleine croissance.

³ Techniquement, FEM-3 a pris fin le 30 juin 2006. Les projets approuvés à la réunion extraordinaire du Conseil le 28 août 2006 sont toutefois financés sur les ressources de ce cycle.

Tableau 4: Ressources du FEM allouées aux activités liées au changement climatique de 1991 à 2006 (en millions de dollars)

| | Phase pilote (1991-1994) | FEM-1 (1995-1998) | FEM-2 (1999-2002) | FEM-3 (2003-2006) |
|---|-----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Programme d'opérations 5 : Maîtrise de l'énergie | 70,6 | 128,6 | 200,1 | 286,7 |
| Programme d'opérations 6 : Énergies renouvelables | 108,8 | 191,3 | 251,8 | 299,2 |
| Programme d'opérations 7 : Technologies émettant peu de GES | 10,1 | 98,4 | 98,6 | 111,1 |
| Programme d'opérations 11 : Modes de transport écologiquement viables | | | 46,4 | 82,2 |
| Activités habilitantes | 20,2 | 46,5 | 45,3 | 73,9 |
| Mesures d'intervention immédiate | 70,8 | 42,2 | 25,1 | 3,7 |
| Priorité stratégique « adaptation »* | | | | 25,0 |
| Total | 280,6 | 507,0 | 667,2 | 881,8 |

*Le montant pour la priorité stratégique « adaptation » comprend deux projets plurisectoriels pour lesquels un financement de 1,5 millions de dollars (Mozambique) et de 1,9 millions de dollars (Sri Lanka) a été accordé au titre de cette priorité.

17. Depuis la phase pilote jusqu'à FEM-3, la part de la maîtrise de l'énergie (programme d'opérations 5) dans le domaine d'intervention « changements climatiques » s'est régulièrement accrue, passant de 25 % à près de 33 %. Le FEM devrait continuer à soutenir vigoureusement les projets de maîtrise de l'énergie à l'avenir. La part des énergies renouvelables (programmes d'opérations 6 et 7) a également augmenté, passant de moins de 33 % à près de 47 % (le programme d'opérations 6 a reculé, passant de 39 à 34 %, mais le programme d'opérations 7 a augmenté, passant de 4 % à presque 13 %). Les mesures intervention immédiate sont le seul secteur d'activité dans lequel une nette diminution des financements a été enregistrée (de 25 % pendant la phase pilote à moins de 1 % pendant FEM-3).

18. Au cours de ses 15 années d'existence, le FEM a fourni une aide financière à 139 Parties non visées à l'annexe I, allouant ainsi 186 millions de dollars à des activités habilitantes pour permettre à ces pays de préparer leurs communications nationales et d'honorer leurs engagements au titre de la Convention. Donnant suite aux directives de la Conférence des parties, le FEM a récemment élargi son rôle traditionnel, ne se contentant plus de contribuer à des projets visant à réduire les émissions de GES mais aidant aussi les pays à faire face aux méfaits du changement climatique dans les domaines d'intervention où il intervient au titre de la priorité stratégique « adaptation ».

19. Entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC, le FEM, en 15 ans d'existence, a fourni plus de 2,3 milliards de dollars à l'appui d'activités liées au changement climatique. Il n'a cessé d'accorder la plus grande importance au domaine d'intervention « changements climatiques » pour contribuer à la mise en oeuvre de la Convention et appliquer directement les directives de la Conférence des parties conformément à l'Instrument et au Protocole d'accord signé avec la Conférence. Si l'on tient compte des ressources allouées à ce domaine d'intervention l'an passé, le montant global des financements accordés par le FEM est plus élevé que dans tout autre domaine d'intervention.

III. AUTRES ACTIVITÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

20. La Conférence des parties à la CCNUCC a donné des directives bien précises au FEM dans les domaines suivants, notamment lors de sa onzième session :

- A. Dispositif d'allocation des ressources ;
- B. Élaboration de projets par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
- C. Soutien des technologies de piégeage et de stockage du carbone ;
- D. Incidences de l'application des mesures de riposte ;
- E. Renforcement des capacités et sensibilisation du public ;
- F. Transfert de technologies ;
- G. Préparation des communications nationales.
- H. Financement de l'adaptation au changement climatique ;
- I. Fonds pour les pays les moins avancés ; et
- J. Fonds spécial pour les changements climatiques.

Les sections suivantes du présent rapport traiteront tour à tour des huit premiers sujets ci-dessus. Les deux derniers, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, feront l'objet de la partie II.

Dispositif d'allocation des ressources

21. S'agissant du Dispositif d'allocation des ressources (DAR), la décision 5/CP.11 appelait le FEM à rendre compte de a) l'application initiale du DAR, surtout en ce qui concerne le domaine d'intervention « changements climatiques », et b) la façon dont le DAR risquait d'influer sur le financement mis à disposition des pays en développement pour la mise en oeuvre de leurs engagements au titre de la Convention.
22. Le DAR vise à accroître l'impact sur l'environnement mondial des ressources limitées dont dispose le FEM en allouant les ressources aux pays qui sont les mieux à même d'améliorer l'état environnemental de la planète et qui obtiennent les meilleurs résultats. Il est conçu pour favoriser la transparence dans la mesure où il rend publique une méthode bien définie d'allocation des ressources aux pays pouvant bénéficier de l'aide du FEM. Il accroît aussi la prévisibilité des financements auxquels les pays pourront prétendre. Il fournit aux pays un cadre de programmation de ces ressources en fonction de leurs priorités nationales et de leurs engagements au regard des conventions internationales sur l'environnement. Chaque pays peut demander un financement au FEM en proposant les projets qui correspondent le mieux à ses engagements au regard des Conventions, dans le respect des politiques, priorités et principes opérationnels de l'institution.
23. À l'issue de la négociation de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse, qui a été couronnée de succès, le Secrétariat du FEM a fait connaître aux points focaux techniques des pays bénéficiaires le montant indicatif des ressources auxquelles ils auraient initialement accès pour programmer leurs activités dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pendant FEM-4. Ces informations ont également été placées sur le site web du FEM (http://thegef.org/Operational_Policies/raf/IndicativeAllocations.html). Les pays peuvent programmer jusqu'à la moitié de l'allocation initiale pendant les deux premières années de FEM-4 et présenter des projets correspondant à leurs priorités nationales, à leurs engagements au regard des Conventions et aux priorités et critères opérationnels du FEM. Le montant de l'enveloppe indicative pourra être révisé lors de la seconde moitié de FEM-4 en fonction des ressources effectivement disponibles pour le FEM et des résultats de chaque pays.
24. Les points focaux nationaux du FEM dans les pays bénéficiaires auront à jouer un rôle important, engageant un processus de consultation dans leurs pays respectifs pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Le Conseil a prévu un accroissement de l'aide aux points focaux nationaux et au renforcement des capacités nationales pour que les pays puissent relever les grands défis écologiques et soient mieux à même d'intervenir dans le cadre du DAR. À cette fin, deux nouvelles initiatives – le Programme d'aide aux points focaux nationaux du FEM et l'Initiative pour l'organisation d'ateliers de

dialogue national – offrent aux parties concernées la possibilité de mieux s’informer sur le DAR et d’exprimer leurs avis.⁴

25. Pour faciliter la mise en œuvre du DAR, le directeur général du FEM a adressé trois lettres aux points focaux techniques entre mars et août 2006 pour leur donner des précisions sur l’application de ce mécanisme et les tenir informés de l’aide que les pays pouvaient solliciter pour gérer les ressources du FEM et hiérarchiser les projets, préparés à leur initiative, qu’ils soumettraient pour financement. Dans le même ordre d’idées, le Secrétariat a placé sur le site web du FEM différents renseignements, dont les documents *Gestion des financements du FEM dans le cadre du dispositif d’allocation des ressources : Guide à l’intention des points focaux nationaux des opérations du FEM*, *Aperçu du DAR* et *Frequently Asked Questions* (http://www.thegef.org/operational_policies/raf/), et a communiqué directement toutes ces informations aux points focaux techniques.

26. Entre avril et août 2006, le FEM a organisé huit ateliers sous-régionaux pour fournir des renseignements détaillés sur l’application du DAR aux points focaux nationaux et examiner avec eux un certain nombre de questions connexes (tableau 5). Ces consultations ont également aidé à définir les besoins et les capacités à renforcer pour fournir l’appui nécessaire aux points focaux techniques compte tenu du rôle accru qu’ils doivent jouer dans le cadre du DAR. À l’issue de ces ateliers, les participants avaient une meilleure connaissance du DAR et de son impact sur les opérations du FEM, et avaient à cœur de partager cette information avec tout un éventail d’acteurs locaux dans leurs pays respectifs. De nombreux participants ont salué l’adoption du DAR, qui donnera aux pays une meilleure maîtrise de la programmation des ressources du FEM.

Tableau 5: Ateliers sous-régionaux sur le DAR

| Sous-région | Lieu de l’atelier | Date |
|--|----------------------------------|--------------------|
| Afrique centrale et occidentale | Dakar (Sénégal) | 20-21 avril 2006 |
| Afrique orientale et australe | Prétoria (Afrique du Sud) | 24-25 avril 2006 |
| Afrique du Nord, Moyen-Orient, et Asie du Sud et de l’Ouest | Alexandrie (Égypte) | May 18-19, 2006 |
| Europe et Communauté des États indépendants (CEI) | Bratislava (République slovaque) | 22-23 mai 2006 |
| Asie de l’Est et du Sud-Est | Kuala Lumpur (Malaisie) | 13-14 juin 2006 |
| Amérique latine | Panama (Panama) | 6-7 juillet 2006 |
| Caraïbes | Bridgetown (Barbade) | 10-11 juillet 2006 |
| Petits états insulaires en développement (PEID) du Pacifique | Nadi (Fidji) | 3-4 août 2006 |

27. Le DAR n’a pas d’incidence sur les financements auxquels les pays en développement ont accès pour la préparation de leur deuxième communication nationale en application de la CCNUCC. Comme on l’a vu plus haut, le Programme d’aide à la préparation des communications nationales, projet de 60 millions de dollars, a été approuvé en novembre 2003. Il aide financièrement 129 pays à préparer leur deuxième communication nationale en utilisant des ressources affectées à FEM-3.

Élaboration de projets

28. La décision 5/CP.11 appelait le FEM, conformément au paragraphe 4 de l’article 12 de la Convention et à la décision 11/CP.1, à aider, à leur demande, les Parties non visées à l’annexe I de la Convention à élaborer et mettre au point les projets définis dans leurs communications nationales, lorsqu’elles préparent leurs programmes nationaux de mesures sur le changement climatique.

⁴ Des informations sur ces programmes sont placées sur le site web du PNUD à l’adresse suivante : <http://www.undp.org/gef/dialogue/index.htm>.

29. Comme on l'a vu plus haut et au tableau 1, le FEM a alloué, au total, 358 millions de dollars pour financer 66 projets au profit des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et d'autres pays pouvant prétendre à l'aide de l'institution. Ces projets continuent à être entrepris à l'initiative des pays et concernent les activités liées aux changements climatiques qui ont été définies dans les communications nationales et les autres plans nationaux des pays concernés.

30. Le FEM et ses Agents d'exécution, notamment le PNUD et le PNUE, sont chargés d'aider les pays à mener à bien des activités habilitantes en vue de la préparation de leurs deuxièmes et troisièmes communications nationales. Dans le passé, plusieurs projets définis dans des activités habilitantes ont été financés par le FEM et par d'autres sources. Dans le cadre de la préparation des deuxièmes et troisièmes communications nationales et des suivantes, les Agents d'exécution s'emploient plus particulièrement à conseiller les pays sur les chances réelles de prise en charge des projets envisagés qui se prêtent à différentes sources de financement, dont le FEM. Le DAR aura notamment pour effet de rationaliser la programmation des ressources, ce qui devrait permettre aux pays d'obtenir plus facilement le financement des projets prioritaires définis dans le cadre des communications nationales.

Soutien des technologies de piégeage et de stockage du carbone

31. La décision 5/CP.11 appelait le FEM à déterminer si le soutien de technologies de piégeage et de stockage du carbone, en particulier les activités de renforcement des capacités correspondantes, seraient compatibles avec ses stratégies et ses objectifs, et dans l'affirmative, comment ces activités pourraient être intégrées à ses programmes d'opérations.

32. Le piégeage et le stockage du carbone étant une nouvelle technique, le Secrétariat du FEM considère qu'il est souhaitable de faire appel aux compétences du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) pour définir une méthode de travail rationnelle et apporter le soutien demandé par la Conférence des parties de la façon la plus efficace et la mieux adaptée possible. En juillet 2006, le Secrétariat a donc officiellement chargé le STAP de lui fournir avis et conseil sur cette question et sur la décision de la Conférence, pour en informer le Conseil.

33. En réponse à la demande du Secrétariat du FEM, le STAP a proposé de faire réaliser une étude et d'organiser une réunion de synthèse avec la participation de quatre ou cinq experts, dont ceux des pays en développement. Cet exercice permettrait de faire le point des connaissances les plus récentes sur les techniques de piégeage et de stockage du carbone, en tenant compte de l'ensemble des savoirs existants et des travaux actuellement réalisés par le GIEC et les autres organisations compétentes sur ces questions. Il permettrait notamment de dresser un état des lieux des avancées technologiques, des aspects économiques, des risques pour l'environnement et des capacités à renforcer dans les pays en développement, d'obtenir un avis sur la compatibilité ou l'incompatibilité du soutien de ces techniques avec les stratégies et les objectifs du FEM, et de voir comment l'institution pourrait être amenée à contribuer au renforcement de la capacité à utiliser ces techniques au cours des cinq ou dix prochaines années. Le STAP s'emploie actuellement à faire réaliser cette étude et à organiser la réunion de synthèse.

Incidences de l'application des mesures de riposte

34. Par sa décision 5/CP.7, la Conférence des parties avait demandé au FEM de présenter un rapport sur les activités entreprises en application des paragraphes 22 à 29 (conformément aux décisions 6/CP.7 et 7/CP.7), en tenant compte de ses autres décisions applicables.

35. Une grande partie de l'aide accordée par le FEM dans le domaine des énergies renouvelables vise à contribuer au travail de recherche et développement et à promouvoir l'exploitation de ces énergies,

mettant en lumière les possibilités de diversification qu'elles présentent. Pendant la période couverte par le présent rapport, le FEM a financé 18 projets de mise en valeur des énergies renouvelables pour un montant total de 123 millions de dollars. En fait, au cours des 15 ans d'existence du FEM, les financements à l'appui des énergies renouvelables n'ont cessé d'augmenter, atteignant près de 1,2 milliards de dollars au total (programmes d'opérations 6 et 7). Certains de ces projets se sont déroulés dans des pays où l'économie dépend étroitement des revenus résultant de la production, du traitement et de l'exportation des combustibles fossiles.

36. Le FEM a également suivi la montée en puissance des activités que les Parties visées à l'annexe II financent pour étudier le potentiel des techniques de piégeage et de stockage du carbone émis par des sources fixes importantes, comme on l'a vu plus haut. Un rapport du STAP sur ces questions sera prêt pour les manifestations prévues en 2007.

Renforcement des capacités et sensibilisation du public

37. S'agissant du renforcement des capacités, le FEM a été prié de rendre compte de ses travaux sur les indicateurs de performance dans le domaine d'intervention « changements climatiques». En outre, à la demande de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa 23^e réunion (novembre 2005), le Secrétariat de la CCNUCC doit préparer une note sur l'état d'avancement des travaux du FEM sur ces indicateurs afin de la soumettre à la 25^e réunion de cet organe (novembre 2006). À sa 23^e réunion, le SBI a également prié le Secrétariat de la Convention de diffuser, en coopération avec le FEM et ses Agents d'exécution, un document d'information sur les méthodes de référence et les enseignements tirés de projets et programmes de renforcement des capacités et de le publier par le biais du site web de la Convention, en application de la décision 2/CP.10. Enfin, il a encouragé le FEM à continuer à fournir les ressources financières qui permettront à ceux des pays en développement admissibles qui ne l'ont pas encore fait de réaliser leur autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR). En ce qui concerne la sensibilisation du public (article 6 de la Convention), le FEM a été prié de continuer à améliorer l'accès aux possibilités de financement des activités visées par cet article et à les faire mieux connaître, en tenant compte des autres décisions applicables de la Conférence.

38. Dans sa décision 2/CP.7 sur le *Cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement* (Parties non visées à l'annexe I), la Conférence des parties a prié le FEM, entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, de lui rendre compte des mesures qu'il aurait prises pour contribuer à l'application du dispositif.

39. Le renforcement des capacités est au cœur des projets du FEM non seulement dans le domaine des changements climatiques, mais dans presque toutes ses activités. D'après une étude des Agents d'exécution évaluant la place du renforcement des capacités dans les projets du FEM, la contribution financière de l'institution à cette activité, tous domaines d'intervention confondus, dépassait 1,46 milliard de dollars au 30 juin 2002. La Conférence a reconnu le rôle important joué par le FEM dans ce secteur. Voir décisions 10/CP.5, *Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)*.

40. Le principal moyen par lequel le FEM renforce les capacités demeure les projets qui aident les pays à prévenir le risque de changement climatique et à s'adapter aux impacts existants. Cependant, après la décision de la Conférence des parties, le FEM, conjointement avec les Agents d'exécution, a mis en œuvre la première phase de la Stratégie du FEM, dite Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR). Environ 155 pays participent actuellement à ce programme et se préparent à définir et hiérarchiser leurs capacités à renforcer en fonction de leur situation nationale, de leurs points forts et de leurs lacunes. Les ANCR visent à faciliter une étude et une évaluation exhaustives et détaillées de la capacité des pays – à savoir leurs forces et faiblesses – à gérer les problèmes environnementaux de portée

mondiale et nationale. Le plan d'action des ANCR doit préciser les stratégies et les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour développer les capacités de façon à s'attaquer aux problèmes les plus urgents qui ont été mis en évidence, favorisant ainsi également l'application des décisions 2/CP.7 et 2/CP.10.

Autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR)

41. Pendant la période considérée, le FEM a répondu à toutes les demandes d'aide financière des Parties non visées à l'annexe I pour engager systématiquement des consultations avec les acteurs concernés et définir les capacités à renforcer en priorité pour appliquer la CCNUCC et les autres conventions internationales sur l'environnement. Les ANCR donnent de bons résultats : les pays examinent les problèmes prioritaires et la façon de s'y attaquer avant de préparer des plans nationaux de renforcement des capacités de base nécessaires à la gestion de l'environnement. Les mécanismes de mobilisation des intéressés sous diverses formes, les systèmes d'information, de planification, d'élaboration des politiques et de réglementation, et la capacité à réunir des financements et à appliquer des mesures de gestion de l'environnement sont les principales faiblesses.

Programme d'assistance technique aux pays

42. Le Programme mondial FEM d'aide au renforcement des capacités intervient activement, de façon coordonnée, pour aider et conseiller les Parties lors de la préparation des rapports au titre des ANCR. Les ANCR achevées et l'analyse de leurs résultats et de leurs impacts peuvent être consultées sur le site web suivant : <http://ncsa.undp.org/>.

43. Il est prévu d'organiser d'autres ateliers régionaux et sous-régionaux à l'appui des ANCR et de leur suivi, à savoir :

- a. Amérique latine : atelier confirmé du 26 au 29 septembre 2006;
- b. Asie : atelier provisoirement prévu du 20 au 23 novembre 2006;
- c. Îles du Pacifique : atelier prévu de la fin novembre ou début décembre 2006 (à confirmer) ;
et
- d. Caraïbes : atelier de prévu de janvier à février 2007 (à confirmer).

44. Le Programme mondial d'aide au renforcement des capacités pour les ANCR prépare un site web et publie des bulletins d'information trimestriels à l'intention de toutes les Parties intéressées. Parmi les activités prévues figurent un examen des enseignements et des recommandations qui se dégagent et qui peuvent être appliqués à l'évaluation et au renforcement des capacités dans le programme du FEM, ainsi que le projet d'un guide de la promotion du renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement mondial, assorti d'objectifs généraux, d'objectifs de résultat et d'indicateurs.

Activités habilitantes

45. Les activités habilitantes, dans le cadre desquelles est financée la préparation des communications nationales, sont un autre vecteur important de renforcement des capacités dans les pays, fournissant une aide à la formation et un appui institutionnel à toutes les Parties non visées à l'annexe I. À ce jour, 139 Parties à la CCNUCC reçoivent une aide de cette nature, décrite plus en détail à la section sur les communications nationales.

Programme de microfinancements

46. Les compétences, l'expérience et les connaissances de la société civile jouant un rôle clé dans l'élaboration et la mise en application des politiques sur le climat, la participation effective du public à

tous les stades de l'exécution des projets est fondamentale, comme l'affirme la Conférence des parties dans ces décisions. La participation du public contribue aussi beaucoup à renforcer l'appropriation des projets du FEM par les pays bénéficiaires. Le renforcement des capacités de la société civile reste un aspect important de l'aide du FEM. Il s'effectue dans le cadre du Programme de microfinancements et du projet *Marché du développement*, administré par la Banque mondiale, auquel l'institution prête son concours financier. Le tableau 3, présenté plus haut, donne la liste des opérations sur le changement climatique que le FEM finance dans le cadre de ce projet.

Outils de renforcement de la programmation des activités dans les pays

47. Pour mobiliser les différents acteurs devant faire face aux changements climatiques et aux autres grands défis écologiques, les points focaux nationaux reçoivent une aide du FEM. Projet de renforcement des capacités, le programme d'aide aux points focaux nationaux du FEM finance des activités liées à la formation, à la sensibilisation et au partage de l'information. Il améliore la coordination au niveau national pour promouvoir une véritable adhésion des pays aux activités financées par le FEM et facilite la participation active des pays bénéficiaires et des acteurs concernés au sein des gouvernements et de la société civile.

Suivi du renforcement des capacités

48. Le Secrétariat du FEM travaille avec le Bureau d'évaluation du FEM, les Agents d'exécution et le Secrétariat de la CCNUCC pour mettre au point des indicateurs d'impact des activités de renforcement des capacités. Les indicateurs correspondent aux aspects stratégiques suivants : capacité à concevoir et énoncer des politiques, textes législatifs et réglementaires, stratégies et programmes ; capacité à susciter et bâtir un consensus entre tous les acteurs concernés ; capacité à mobiliser l'information et le savoir ; et capacité à suivre, évaluer, rendre compte et apprendre. Le document *Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration, par le Fonds pour l'environnement mondial, d'indicateurs de performance en matière de renforcement des capacités* (FCCC/SBI/2006/22), préparé par le Secrétariat de la CCNUCC, fournit des précisions sur cette question.

Évaluation des activités de renforcement des capacités menées par le FEM

49. Le Bureau d'évaluation du FEM a commencé à évaluer le résultat des activités de renforcement des capacités conduites par l'institution. Pour plus de détails, voir la section IV Activités d'évaluation du FEM.

Sensibilisation du public

50. En ce qui concerne la sensibilisation du public (article 6 de la Convention), le FEM a été instamment prié de continuer à améliorer l'accès aux possibilités de financement des activités visées par cet article et à les faire mieux connaître, en tenant compte des autres décisions applicables de la Conférence. À cet égard, il importe de noter que tous les projets du FEM, qu'il s'agisse d'activités habilitantes ou de projets de grande envergure, comportent des éléments relatifs à la sensibilisation du public et à la communication.

Transfert de technologies

51. Le FEM a été prié de rendre compte des activités de financement relatif à l'établissement d'un cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5

de l'article 4 de la Convention. En outre, lors de sa 24^e session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a invité le SBI à demander au Fonds pour l'environnement mondial, à sa 25^e session, de fournir un appui pour l'évaluation des besoins technologiques, conformément aux décisions 4/CP.9 et 5/CP.9, en prenant en considération les mesures nécessaires pour aider les Parties non visées à l'annexe I à surmonter les obstacles rencontrés, à créer des conditions propices et à renforcer les capacités insuffisantes, conformément au rapport de synthèse du Secrétariat de la CCNUCC (FCCC/SBSTA/2206/INF.1)

52. Le lancement de technologies modernes dans les pays en développement ou leur diffusion et leur application à plus grande échelle fait partie de presque tous les projets financés par la Caisse du FEM dans le domaine du changement climatique. Ainsi qu'il ressort des travaux sur les transferts de technologies dans le cadre de la Convention, le succès de ces transferts dépend étroitement d'un certain nombre de facteurs liés au renforcement des capacités et à la création d'un contexte porteur. Le cadre de programmation du FEM tient aujourd'hui mieux compte de cette dimension et d'autres aspects en rapport avec le Cadre pour les transferts de technologies de la CCNUCC (décision 4/CP.7).

53. Deux projets approuvés pendant la période objet du présent rapport montrent comment le renforcement des capacités, la création d'un environnement favorable, l'établissement de centres de diffusion des technologies et l'accès aux financements sont intégrés à l'effort de transfert de technologies. L'un d'entre eux est le projet *Cogénération pour l'Afrique* qui permet à une ONG africaine de servir de centre de transfert de technologies modernes de cogénération en Afrique de l'Est. La formation, le renforcement des capacités techniques et l'accès à l'information sur les technologies modernes font partie de ce projet, qui fait intervenir des investisseurs pour financer certaines de ses composantes et les pouvoirs publics pour créer le cadre réglementaire favorable à ces technologies. Cette approche est calquée sur une formule qui a donné de bons résultats dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

54. L'autre projet de transfert de technologies porte sur des fours à briques à haut rendement énergétique au Bangladesh. Il fait intervenir tout un éventail d'acteurs – associations professionnelles, université locale de technologie, ministères – et un consortium de 12 banques et établissements de prêts locaux. Grâce à la coopération de ces différents acteurs, à des actions de formation et à quelques projets témoins initiaux, les fours à briques à haut rendement devraient être largement adoptés au Bangladesh et remplacer l'ancienne technologie peu efficace. Plus précisément, ce projet comprend le lancement d'un programme d'aide technologique, un nombre limité mais indispensable d'opérations témoins, un renforcement des capacités techniques et managériales, une composante « communication et sensibilisation », un soutien financier et la mise en place des politiques et des capacités institutionnelles voulues.

55. À la 24^e session du SBSTA en mai 2006, le Secrétariat de la CCNUCC a distribué un rapport intitulé *Synthesis Report on Technology Needs Identified by Parties Not Included in Annex I to the Convention* (FCCC/SBSTA/2006/INF.1). Ce rapport présente notamment les technologies qui pourraient être utilisées en priorité pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, telles qu'elles ressortent de 23 évaluations des besoins technologiques et de 25 communications nationales initiales soumises par les Parties non visées à l'annexe I à la Convention.

56. En ce qui concerne la prévention du risque de changement climatique, l'énergie, l'industrie et les transports sont les secteurs les plus souvent cités dans les évaluations des besoins technologiques et les communications nationales initiales. Les trois sous-secteurs dans lesquels les besoins technologiques sont les plus grands sont les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie (appareils basse consommation) et le rendement énergétique des véhicules. Étant donné que les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie sont et continueront d'être les deux principaux axes de l'aide à la prévention du

risque climatique allouée par la Caisse du FEM, les besoins supplémentaires à satisfaire dans ces domaines ne tombent pas sous le sens. Pour ce qui est de l'aide à l'amélioration du rendement énergétique des véhicules, il s'agit essentiellement d'une activité de base, au sens du programme d'opérations 11 sur les modes de transport écologiquement viables, et, à ce titre, elle n'ouvre pas droit aux financements du FEM. Toutefois, la diffusion des méthodes de référence dans ce domaine ne semblant pas être suffisamment large pour que toutes les Parties en bénéficient, il a été jugé souhaitable de tirer parti des possibilités limitées de financement des transferts de technologies (2,5 millions de dollars) existant dans le cadre du Fonds spécial pour faciliter les transferts relatifs aux normes et règles applicables au rendement énergétique des véhicules.

57. À cette fin, le Secrétariat du FEM prépare actuellement avec le PNUE un projet mondial qui sera financé à partir du guichet « transfert de technologies » du Fonds spécial et qui favorisera l'amélioration du rendement énergétique des véhicules en mettant à disposition l'information nécessaire et en facilitant l'adoption des politiques publiques voulues. Ce projet aidera à lever les obstacles auxquels se heurtent les Parties non visées à l'annexe I en favorisant le transfert et la diffusion des technologies qui améliorent le rendement énergétique des véhicules. Par ce travail, son objectif est de créer un environnement porteur et de renforcer les capacités dans les pays concernés afin d'éliminer les obstacles à l'amélioration du rendement énergétique des véhicules.

Préparation des communications nationales

58. Le FEM a été prié de rendre compte du financement des activités relatives à la préparation des deuxièmes communications nationales, en tenant compte des décisions déjà prises en la matière par la Conférence des parties. À cet égard, et à la suite de la décision 8/CP.11, le SBI a invité le FEM, lors de sa 24^e session, à continuer de fournir des informations sur les activités des Parties non visées à l'annexe I en indiquant l'état d'avancement de la préparation de leurs communications nationales et en précisant, en plus des dates d'approbation, les dates de décaissement des fonds.

État du financement des deuxièmes communications nationales

59. Le FEM continue à aider financièrement 139 Parties à préparer leurs communications nationales en application de la CCNUCC. À ce jour, 129 Parties ont présenté leur première communication nationale et en sont à différents stades de préparation de leur deuxième et, dans quelques cas, de leur troisième communication. Onze pays sont encore en train de préparer leur document initial, dont un n'ayant pas sollicité l'aide du FEM pour ses communications nationales. La situation des financements pendant la période considérée fait l'objet des annexes 6-A et 6-B au présent rapport.

60. Conformément à la demande du Secrétariat de la CCNUCC, la date du décaissement initial des ressources affectées aux différentes Parties non visées à l'annexe I est indiquée aux annexes 6-A et 6-B. Dans le cas des Parties ayant opté pour la procédure accélérée, la date du décaissement initial est celle du premier versement fait aux pays afin qu'ils puissent entreprendre les activités approuvées pour la préparation des communications nationales. Avant ce décaissement, beaucoup d'entre eux avaient déjà eu accès à des ressources pour organiser des ateliers réunissant les acteurs devant planifier les activités de préparation des communications nationales. Ces ressources n'ont pas été incluses dans le décaissement initial figurant au tableau car elles ont été accordées avant la présentation des descriptifs de projet de préparation des communications nationales. Les données correspondent aux informations fournies par les banques concernées aux bureaux nationaux des Agents d'exécution.

61. Pour les Parties ayant opté pour la procédure ordinaire d'accès aux ressources du FEM, la date de décaissement initial est celle du versement au titre de la préparation du projet (PDF-B).

Assistance technique

62. Outre les financements qu'il accorde directement aux Parties pour préparer leurs communications nationales, le FEM fournit une aide supplémentaire dans le cadre du Programme d'aide à la préparation des communications nationales (NCSP), conjointement administré par le PNUD et le PNUE.

63. Quatre-vingt-sept Parties non visées à l'annexe I étant déjà bien avancées dans la préparation de leur deuxième communication nationale (SNC), l'aide technique au titre du NCSP s'est accélérée et les activités suivantes ont pu être conduites pendant la période considérée :

- (a) Préparation de documents d'orientation ;
- (b) Définition des besoins prioritaires d'assistance technique ;
- (c) Constitution de réseaux de partage des connaissances ;
- (d) Mise à disposition d'un soutien technique ;
- (e) Appui technique aux ateliers ; et
- (f) Communication et sensibilisation.

Préparation de documents d'orientation

64. Pour communiquer efficacement aux équipes SNC les grandes lignes de la planification des activités et des aspects techniques de leur exécution, une série de documents d'orientation est en préparation.

65. Compte tenu de l'importance des scénarios de changement climatique pour les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation nécessaires (évaluations V&A), ainsi que pour l'éducation et la sensibilisation du public, un document d'orientation sur la préparation de ces scénarios dans le contexte des SNC a été préparé. Il s'agit d'un guide pratique des multiples méthodes, techniques et outils permettant de construire des scénarios de changement climatique. Il fournit aussi une liste des modèles, des outils et des sources de données accessibles au public. Dix experts des pays non visés à l'annexe I, huit de ceux visés à l'annexe I et trois organisations/groupes [Groupe d'études chargé des scénarios d'évaluation des incidences du climat (TGICA) du GIEC, Secrétariat de la CCNUCC, Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (GCE)] sont en train d'examiner ce guide qui devrait pouvoir être distribué à la douzième session de la Conférence des parties. Des exemplaires du guide seront adressés aux équipes SNC dans les pays et placés sur le site web du NCSP.

66. Basé sur le manuel du PNUD *Managing the National GHG Inventory Process*, un guide de la préparation et de la gestion des inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) est en préparation. Il devrait être terminé à la fin septembre 2006 et sera présenté, pour avis, à d'autres experts. Il sera adressé aux pays en version papier et sous forme électronique, et sera placé sur le site web du NCSP d'ici la fin de l'année.

67. Un dossier de référence est en cours de constitution pour aider les équipes SNC à planifier, gérer et suivre le processus de préparation des deuxièmes communications nationales. Il couvrira aussi les grandes questions et les aspects techniques à prendre en compte dans la préparation et l'exécution de ce processus. Il sera présenté pour avis à d'autres experts avant d'être placé sur le site web du NCSP, normalement au début de 2007.

Définition des besoins prioritaires d'assistance technique

68. Les capacités techniques des Parties non visées à l'annexe I variant d'un pays à l'autre, il est indispensable de définir les besoins prioritaires en matière d'assistance technique. Dans cette perspective, toute une série d'activités ont été conduites pour faire la synthèse des informations sur ses besoins. On se reportera à l'annexe 6-C pour plus de précisions sur cette question.

Constitution de réseaux de partage des connaissances

69. Le Programme d'aide à la préparation des communications nationales constituera et gèrera cinq réseaux thématiques de partage des connaissances sur les inventaires de GES, les évaluations V&A, les analyses pour la prévention du risque climatique, les transferts de technologies et la prise en compte systématique du changement climatique dans les plans de développement national. Ces réseaux seront des plateformes électroniques de transfert des acquis qui permettront aux équipes de se mettre en relation avec des experts, d'échanger des informations et de partager leurs expériences et les méthodes ayant fait leurs preuves. On se reportera à l'annexe 6-C pour plus de précisions sur cette question.

Soutien technique

70. Pour répondre aux besoins propres à chaque pays en matière de soutien technique, le NCSP a pris les dispositions nécessaires pour intervenir au niveau national. Un grand nombre de questions techniques en rapport avec les méthodes, les informations et les données liées aux évaluations V&A sont ainsi traitées par courriel ou téléphone. Le Nicaragua et la République Dominicaine ont également demandé un examen technique de leurs inventaires nationaux de GES et le Mexique en a fait de même pour son évaluation V&A. Le NCPS est en contact avec les experts voulus pour effectuer ce travail.

71. Reconnaissant que des problèmes techniques peuvent entraver la bonne exécution des deuxièmes communications nationales, le NCSP a lancé un programme de soutien technique sur place en juillet 2006. Dans le cadre de ce programme, le NCSP fournit jusqu'à 15 journées de services de consultants, des experts se rendant dans les pays pour travailler avec les équipes SNC et résoudre des problèmes techniques précis. Un fichier d'experts sera constitué à cet effet. Un appel à candidatures a été lancé et plus d'une cinquantaine d'experts de haut niveau ont déjà répondu. Les critères de sélection finale sont en préparation. Les pays ont réagi favorablement à cette initiative et les demandes de services in situ commencent à arriver.

Ateliers

72. Le NCSP fournit les ressources techniques nécessaires à l'organisation d'une série d'ateliers de lancement du processus SNC et de formation technique. À la suite de la contribution du NCSP à la tenue d'un atelier pour les pays de la CEI en octobre 2005 à Tbilisi, en Géorgie⁵, une assistance technique similaire a été fournie à l'occasion d'un atelier pour les pays africains du 13 au 15 septembre 2006 à Prétoria, en Afrique du Sud. Plus de 35 personnes originaires de 30 pays y ont participé.

73. Le NCSP a aussi contribué à l'organisation d'un cours de formation de cinq jours sur l'utilisation du système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP) pour des études sur la prévention du risque climatique. Ce cours s'est déroulé au Caire, en Égypte, du 3 au 7 avril 2006 à la suite de plusieurs demandes des Parties et des recommandations de l'atelier du GCE sur l'atténuation du changement climatique (26-30 septembre 2005, Séoul). Trente-trois personnes originaires de 19 pays non visés à l'annexe I y ont participé.

⁵ Voir le rapport de l'atelier sur le site web du NCSP : http://ncsp.undp.org/workshop_details.asp?event_id=1042.

Communication et sensibilisation

74. Le NCSP suscite une communication dynamique et de nombreuses activités de sensibilisation par la préparation et la diffusion de ses bulletins trimestriels, la mise à jour régulière de son site, et la participation à différentes réunions et conférences. Les bulletins du NCSP font le point sur le soutien technique fourni par le Programme, l'état d'avancement de la préparation des deuxièmes communications nationales dans les pays, les activités pertinentes des organisations partenaires et des collaborateurs, et les réunions et les cours de formation prévus. Deux numéros sont déjà parus en 2006 et le troisième sortira en septembre (voir la rubrique *Newsletters* sur le site web du NCSP: <http://ncsp.undp.org/about.asp>).

75. Le site web du NCSP propose notamment toute une série de documents de référence et d'orientation pour les équipes SNC. Son contenu est régulièrement complété et mis à jour. Pour le rendre plus facile à utiliser et à entretenir, il est actuellement réaménagé, et devrait être prêt à la mi-octobre.

Financement de l'adaptation au changement climatique

76. En tenant compte des décisions déjà prises par la Conférence des parties dans ce domaine, le FEM a été prié de rendre compte de la façon dont les activités destinées à faire face aux effets néfastes du changement climatique ont été facilitées par les moyens ci-après et de préciser les difficultés, les obstacles et les possibilités qui se sont présentés :

- a. La priorité stratégique « Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation » ;
- b. Le Programme de microfinancements ;
- c. L'effort d'adaptation dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et l'intégration de cette activité aux autres domaines d'intervention;

77. Donnant suite aux directives de la Conférence, le FEM a réalisé des progrès importants dans le financement de l'application de mesures concrètes d'adaptation au changement climatique, tout en continuant à contribuer aux évaluations V&A dans le cadre des activités habilitantes. S'agissant de la mobilisation des ressources, les fonds administrés par le FEM dans le domaine de l'adaptation (à travers la priorité stratégique « adaptation », le Fonds spécial, et le Fonds pour les PMA) s'élèvent à plus de 200 millions de dollars au total.

78. La Caisse du FEM est le mode de financement des activités visées aux alinéas a), b) et c) ci-dessus. Les interventions ainsi financées sont résumées ci-dessous. Celles financées par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial font l'objet de la partie II du présent rapport. Ces trois formes d'intervention pour l'adaptation au changement climatique sont régies par des règles et procédures différentes, conformément aux directives de la Conférence.

Priorité stratégique « Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation »

79. Comme suite à la directive donnée par la Conférence à sa septième session⁶, le FEM a adopté la priorité stratégique *Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation* (priorité stratégique « adaptation »), à laquelle 50 millions de dollars ont été affectés dans le cadre de son plan d'activité en

⁶ Dans sa décision 6/CP.7 (FCCC/CP/2001/13/Add.1), la Conférence des parties a prié le FEM de fournir les ressources financières qui permettraient de « mettre sur pied des projets pilotes ou des projets de démonstration pour montrer comment la planification et l'évaluation des stratégies d'adaptation peuvent déboucher sur des projets concrets vraiment utiles, et peuvent être intégrés dans la politique et les plans de développement durable des pays, sur la base des informations fournies dans les communications nationales ou d'études nationales approfondies ».

novembre 2003. Dix projets d'un montant total de 25 millions de dollars ont déjà été approuvés dans le cadre de cette priorité stratégique. Le solde des ressources sera reporté sur FEM-4.

80. Le portefeuille de la priorité stratégique « adaptation » se compose de cinq projets de grande envergure, de trois projets de moyenne envergure et de deux projets plurisectoriels dont une partie du financement a été accordé au titre de cette priorité (voir tableau 6 ci-dessous). Trois projets de grande envergure se déroulent actuellement en Colombie, à Kiribati et dans les Caraïbes (Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines), parallèlement à trois projets de moyenne envergure (un en Hongrie, un en Afrique australe et orientale, et un mondial). En outre, deux projets plurisectoriels sont cofinancés par des ressources au titre de cette priorité à hauteur de 1,5 millions de dollars, au Mozambique, et de 1,9 millions de dollars, au Sri Lanka. Le montant total des ressources allouées par le FEM au titre de la priorité s'élève à environ 25 millions de dollars. Des résumés des projets ainsi financés sont présentés à l'annexe 8. Le projet *Adaptation à la sécheresse et au changement climatique* fait partie des projets en préparation financés à partir des ressources de cette priorité en Éthiopie, au Kenya, au Mozambique et au Zimbabwe.

Tableau 6: Projets approuvés et en cours financés par la Caisse du FEM au titre de la priorité stratégique « adaptation » (PSA)

| Pays/région | Intitulé du projet | Agent/ Organisme d'exécution | Financement SPA (USD M) | Co-financement (USD M) | Financement total (USD M) |
|--|---|------------------------------------|--|---------------------------|---------------------------------|
| Colombie | Programme national intégré d'adaptation au changement climatique : écosystèmes de haute montagne, zones insulaires des Caraïbes colombiennes et santé humaine | Banque mondiale | 5,57 | 11,90 | 17,47 |
| Projet mondial | Adaptation au changement climatique : Mécanisme d'apprentissage par la pratique | PNUD | 0,72 | 0,65 | 1,37 |
| Projet mondial (Bangladesh , Bolivie, Niger, Samoa, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Maroc, Namibie, Viet Nam) | Programme d'adaptation de proximité (CBA) | PNUD | 5,01 | 4,53 | 9,54 |
| Hongrie | Évaluation intégrée de la vulnérabilité de la région du lac Balaton : stratégies de préalerte et d'adaptation au changement climatique | PNUD | 0,99 | 3,09 | 4,08 |
| Kiribati | Programme national d'adaptation au changement climatique : Phase pilote de mise en œuvre (KAP-II) | Banque mondiale | 1,90 | 4,80 | 6,70 |
| Mozambique* | Développement axé sur les petits exploitants et impulsé par le marché dans la vallée du Zambèze | Banque mondiale | Total FEM :6,55 (PSA : 1,5) (Sols : 5,05) | 21,00 | 27,55 |
| Projet régional (Dominique, Sainte- Lucie, St. Vincent-et- les Grenadines) | Application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines | Banque mondiale | 2,40 | 4,00 | 6,40 |
| Projet régional (Kenya, Madagascar, Mozambique, Rwanda, Tanzanie) | Prise en compte de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique dans la planification et l'exécution des politiques de développement durable en Afrique australe et orientale | PNUE | 1,00 | 1,27 | 2,27 |
| Projet régional (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Cap- Vert) | Adaptation au changement climatique : Faire face à la modification du littoral et à son impact sur les populations d'Afrique de l'Ouest par la gestion intégrée des zones côtières | PNUD | 4,00 | 4,00 | 8,00 |
| Sri Lanka* | Restauration et gestion durable du littoral selon un mode participatif dans la province orientale après le passage du tsunami | FIDA | Total FEM : 7,27 (SPA : 1,9) (Sols : 5,37) | 7,57 | 14,84 |
| Total | | | Total FEM : 35. (dont SPA : 24,99) | 62,81 | 98,22 |

*Pour les projets du Mozambique et du Sri Lanka, les ressources allouées par le FEM proviennent à la fois de la priorité stratégique « adaptation » et du domaine d'intervention « dégradation des sols ». Dans le présent rapport, seules les ressources allouées au titre de la priorité stratégique sont prises en compte dans le montant total des allocations du FEM.

Programme de microfinancements

81. Il a été proposé que 10 % des ressources allouées à la priorité stratégique « adaptation » soient utilisés pour des projets pilotes de proximité dans ce domaine. À cette fin, 5 millions de dollars ont été

affectés au *Programme d'adaptation de proximité* dans 10 pays pilotes : Bangladesh, Bolivie, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Maroc, Namibie, Niger, Samoa, et Viet Nam (tableau 6 ci-dessus). Ce programme intervient de façon décentralisée, à l'instar du Programme de microfinancements, et vise à renforcer la capacité des populations locales – et des écosystèmes – à s'adapter à la modification du climat et à sa variabilité. Les mesures d'adaptation retenues sont basées sur les évaluations V&A.

82. Dans le même ordre d'idées, les populations locales concernées définissent elles-mêmes l'objectif précis de chacun des projets de proximité. Toutefois, compte tenu de l'approche globale de la réduction du risque climatique, tous les projets de proximité partagent les grands objectifs suivants :

- a. Réduction de la vulnérabilité à l'échelon local ;
- b. Renforcement de la capacité d'adaptation des écosystèmes dont les populations locales dépendent ;
- c. Renforcement de la capacité des populations locales à s'adapter à la modification du climat et à sa variabilité ; ou
- d. Promotion de l'application de mesures d'adaptation bien déterminées.

Efforts d'adaptation dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et intégration de cette activité aux autres domaines d'intervention

83. L'effort de prise en compte de l'adaptation dans les domaines d'intervention « changements climatiques » et dans les autres domaines d'intervention du FEM a été intégré au programme financé par la priorité stratégique. Les acquis et leur évaluation dans le cadre de cette priorité guideront les efforts qui continueront d'être déployés pour prendre systématiquement en compte l'adaptation au changement climatique dans les autres domaines d'intervention du FEM.

IV. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DU FEM

84. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Bureau du suivi et de l'évaluation a été rebaptisé Bureau de l'évaluation du FEM. Le Bureau a mené à bien les deux études suivantes pendant cette période : *Rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial* et *Rapport annuel de la performance du FEM (2005)*. Ce dernier rapport a été présenté au Conseil du FEM en novembre 2005. Le Conseil a également approuvé une nouvelle politique de suivi et d'évaluation en février 2006. Les trois documents ont été placés sur les pages suivantes du site web du FEM : <http://thegef.org/MonitoringandEvaluation/MEOngoingEvaluations/MEOLocalBenefits/meolocalbenefits.html>; http://thegef.org/MonitoringandEvaluation/MEPublications/MEPAPR/documents/Publications_APR2005.pdf; <http://thegef.org/MonitoringandEvaluation/MEPoliciesProcedures/mepoliciesprocedures.html>

85. Le Bureau de l'évaluation du FEM effectue actuellement une série d'évaluations des questions transversales, des procédures et principes en vigueur dans l'institution, et de l'aide du FEM et de son impact à l'échelon national. L'Évaluation conjointe du cycle des activités et des modalités d'intervention, l'examen de l'expérience des Organismes d'exécution, les méthodes de calcul du surcoût, l'évaluation des activités de renforcement des capacités, les évaluations de portefeuilles-pays et les études d'impact sont les travaux qui pourraient présenter le plus d'intérêt. Les conclusions et recommandations de ces études ne sont pas encore connues. Les notes préliminaires et la documentation sur les évaluations du FEM ont été placées sur le site de l'institution (www.thegef.org) à la rubrique *Evaluation Office*.

Résultat de l'étude sur le rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial

86. Cette étude évalue les liens entre les moyens de subsistance à l'échelon local et les effets positifs sur l'environnement mondial. Elle débouche sur les quatre grandes conclusions suivantes : a) dans nombre de domaines d'intervention, les effets salutaires des activités du FEM sur l'environnement planétaire et les avantages qui découlent de ses projets au niveau local sont étroitement liés ; b) certains projets du FEM ont parfaitement réussi à créer des incitations locales à protéger l'environnement ; c) de nombreux projets n'ont pas pris en compte les synergies locales-mondiales autant qu'ils étaient censés le faire, si bien que les avantages tirés des projets au niveau local et leurs effets positifs sur l'environnement mondial n'ont pas été aussi importants que prévu; et d) il s'est très souvent avéré impossible de créer des situations qui auraient permis d'avoir des effets positifs à la fois pour le pays et la planète.

87. Les projets sur le changement climatique examinés dans le cadre de l'étude ont eu des effets positifs à l'échelon local en améliorant le cadre des politiques publiques, en renforçant les capacités humaines, en créant des infrastructures et en promouvant la gestion des ressources naturelles. Les incitations financières visant à mobiliser le secteur privé ont été moins efficaces que prévu ; par exemple, la pénétration des marchés ruraux par le solaire photovoltaïque ne paraît pas pouvoir se traduire par un impact notable au niveau mondial dans un proche avenir.

Rapport annuel de la performance du FEM (2005)

88. Soumis chaque année au Conseil, le Rapport annuel de la performance du FEM est consacré à un bilan annuel des résultats des activités du FEM, aux mécanismes qui influent sur l'obtention de ces résultats, et à l'évaluation que le Bureau de l'évaluation fait des activités de suivi et d'évaluation à tous les niveaux. Ce rapport vise à fournir au Conseil et aux autres organes et partenaires du FEM un avis sur la progression du portefeuille. L'édition de 2005 examine les points suivants : résultats obtenus par les projets et viabilité des acquis, principaux facteurs influant sur l'obtention des résultats, évaluation des mécanismes de gestion des risques dans les projets des entités d'exécution du FEM, qualité du suivi des projets, et qualité des rapports d'évaluation finale.

Évaluation conjointe du cycle des activités et des modalités d'intervention

89. Cette évaluation vise à examiner l'évolution de la programmation et de la gestion des activités du FEM et à recommander les améliorations à y apporter. Elle fait ressortir les forces et les faiblesses du cycle des activités et des modalités applicables, analyse les obstacles et formule des recommandations pour rendre les opérations et les modalités d'intervention du FEM plus efficaces tant du point de vue des coûts que des résultats. Elle répond avant tout aux deux questions suivantes : Le cycle des activités du FEM est-il efficace par rapport à son coût et aux résultats obtenus ? Les modalités d'intervention sont-elles bien adaptées, et efficaces par rapport à leur coût et aux résultats obtenus ?

90. Le Bureau de l'évaluation et les Agents d'exécution réalisent conjointement l'évaluation de 2006. Les conclusions et recommandations de cette étude seront présentées au Conseil en décembre 2006.

Examen de l'expérience des Organismes d'exécution

91. Il s'agit ici d'évaluer l'expérience des sept organismes d'exécution opérant sous le régime du dispositif élargi au plan de la coopération avec le FEM, des politiques applicables et de l'élaboration et de l'exécution des projets. Cet examen tente de répondre aux grandes questions suivantes :

- a. En quoi la participation des Organismes d'exécution aux activités du FEM a-t-elle évolué ?

- b. Quelles sont les principales forces et faiblesses de cette participation ?
- c. Quelles sont les principales menaces?
- b. Quelles sont les principales perspectives ?

92. Cet examen est réalisé parallèlement à l'Évaluation conjointe du cycle des activités du FEM et des modalités d'intervention. Ses conclusions et évaluations, qui s'inspireront de cette évaluation, feront l'objet d'un document de travail distinct présenté au Conseil en décembre 2006.

Évaluation des méthodes de calcul du surcoût

93. Le surcoût est le principe fondamental du fonctionnement du FEM. Le FEM finance les coûts supplémentaires ou additionnels nécessaires pour qu'un projet ayant des effets positifs au niveau national/local ait des effets positifs sur l'environnement au niveau mondial. Dans plusieurs de ses études, le Bureau de l'évaluation a signalé que le surcoût était un aspect qui avait besoin d'être précisé.

94. À cette fin, le Bureau réalise en 2006 une évaluation succincte et ciblée du mode de calcul du surcoût dans les projets du FEM et des enseignements qui peuvent être tirés de la méthode appliquée à ce jour. Cette évaluation s'appuiera sur les constatations des études sectorielles achevées et fera appel aux compétences existant en matière de méthodologie au sein et à l'extérieur du FEM. Elle sera présentée au Conseil du FEM en décembre 2006, fournissant des informations utiles pour les futures décisions à prendre et contribuant au travail du Secrétariat du FEM, des Agents d'exécution et des initiateurs de projets, qui s'emploient à préciser les modalités applicables et à rendre plus transparent le mode de calcul du surcoût.

Évaluation des activités de renforcement des capacités

95. Le Bureau de l'évaluation a étudié différentes formules d'évaluation des résultats obtenus par les activités de renforcement des capacités du FEM. Il a repensé son approche initiale qui était basée sur une évaluation ponctuelle d'activités spécifiques. Il retient maintenant une unité d'analyse plus large, celle des pays, replacés dans leur contexte régional, reconnaissant ainsi que la cohérence, l'homogénéité et la complémentarité sont des dimensions importantes de l'aide du FEM dans ce domaine. Dans bien des cas, des questions environnementales précises sont prises en compte au niveau régional ou sous-régional, au moyen de projets régionaux, par exemple. Il convient en outre d'évaluer dans quelle mesure les capacités seront renforcées de façon cohérente et homogène d'un domaine d'intervention à l'autre dans un même contexte géographique.

96. Le Bureau de l'évaluation a l'intention d'appliquer cette méthode à l'étude des résultats de l'ensemble de l'aide que le FEM consacre au renforcement des capacités, qu'il s'agisse d'activités habilitantes, du Programme de microfinancements ou des résultats nationaux de projets régionaux, dans au moins deux pays voisins, qui ont en commun un ou plusieurs problèmes environnementaux de portée mondiale. Dans chaque pays, il s'agira d'examiner la nature et les résultats des interventions nationales et régionales en les rattachant à des objectifs de renforcement des capacités au plan des politiques publiques, des institutions et des activités prises individuellement.

97. L'évaluation s'articulera autour de deux axes. D'une part, elle fera appel à une étude de cas sous-régionale des activités de renforcement des capacités dans les différents types de projets et programmes du FEM pour évaluer les impacts, la viabilité à long terme et l'efficacité par rapport aux coûts et aux résultats au niveau de l'environnement mondial. D'autre part, elle examinera les principaux résultats et la façon dont ils ont été obtenus pour élaborer une série de protocoles qui permettront aux futurs Rapports annuels de la performance du FEM, aux évaluations de portefeuilles-pays et au quatrième bilan global du FEM d'évaluer les résultats des activités de renforcement des capacités sur une plus grande échelle.

Évaluations des portefeuilles-pays

98. Bien que le FEM ait été créé il y a plus de 10 ans, aucune évaluation n'a jamais été réalisée de l'ensemble du portefeuille de projets au niveau d'un pays donné. Les évaluations de portefeuilles-pays actuellement envisagées, qui seraient financées dans le cadre de FEM-4 (2006-2010), devraient permettre de tirer des enseignements utiles sur la façon dont le FEM travaille au niveau des pays. Le Bureau de l'évaluation a réalisé un premier projet pilote d'évaluation de son portefeuille de projets au Costa Rica et en a présenté les résultats au Conseil en juin 2006.

99. L'expérience du Costa Rica a clairement démontré l'intérêt et la faisabilité de ce type d'évaluation même si celles-ci porte davantage sur une série ou un portefeuille de projets approuvés à différents moments et dans différents contextes que sur un véritable programme-pays. Cet exercice a permis de répondre à des questions clés sur l'utilité et l'efficacité du portefeuille du FEM au Costa Rica. S'agissant de l'évaluation des résultats obtenus, il a pu établir que plusieurs projets avaient eu des effets positifs notables sur l'environnement mondial, notamment dans les domaines d'intervention « changements climatiques » et « diversité biologique ». En outre, ce type d'évaluation semble être très utile pour rendre compte de la façon dont le FEM intervient dans un pays et montrer comment ces projets, à première vue hétérogènes, cadrent en fait avec la stratégie nationale sur l'environnement et les mesures prises par le pays pour répondre aux conventions internationales dont le FEM est le mécanisme financier.

100. Sur la base de ce travail, le Bureau définit actuellement le cadre de référence d'autres évaluations de portefeuilles-pays.

Études d'impact

101. Le Bureau de l'évaluation est en train de mettre au point une méthode d'évaluation des impacts. Il s'agit essentiellement de préparer et d'expérimenter des méthodes pour évaluer la viabilité à long terme et la transposabilité des résultats des activités du FEM, et pour mettre en évidence et diffuser les enseignements tirés des actions menées.

V. QUATRIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES

102. La quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (FEM-4) a été menée à bonne fin en août 2006. Le Conseil a approuvé l'accord de reconstitution à sa réunion extraordinaire au Cap, en Afrique du Sud. Trente-deux pays ont accepté de verser 3,13 milliards de dollars pour reconstituer les ressources de la Caisse pour les quatre prochaines années, un chiffre record dans l'histoire du FEM. Les 32 pays donateurs sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Corée, Danemark, Espagne, États-unis, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

103. Le montant des ressources allouées à chaque domaine d'intervention a été arrêté pendant le processus de reconstitution, un tiers de l'enveloppe globale, soit 1 milliard de dollars, allant aux changements climatiques. Ce chiffre, qui n'a cessé d'augmenter à chaque période couverte par une reconstitution des ressources, traduit la ferme volonté du FEM de continuer à apporter son appui aux projets, aux activités et à la Convention sur les changements climatiques.

104. Les recommandations pratiques approuvées pendant la négociation de la reconstitution des ressources et entérinées par le Conseil du FEM portent sur les aspects suivants : programmation des orientations de FEM-4 : synergies entre les objectifs des conventions internationales sur l'environnement et étroitesse des liens entre environnement et développement ; appel à examiner et réviser, si nécessaire,

les stratégies des six domaines d'intervention ; approbation et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation du secteur privé ; élaboration de modalités d'application claires du principe du surcoût aux opérations du FEM ; élargissement du DAR au reste du FEM d'ici 2010, si possible ; élaboration d'un plan de renforcement de la participation des Organismes d'exécution aux opérations du FEM ; reconnaissance du fait que l'amélioration de la performance et l'obtention de résultats au niveau national passent par un renforcement des capacités, qui est particulièrement efficace lorsqu'il prend la forme d'un apprentissage par la pratique dans le cadre de l'une des composantes d'un projet ; mise au point d'un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et d'outils de suivi communs dans chacun des domaines d'intervention ; simplification du cycle des projets du FEM ; règles et procédures claires et objectifs précis pour sélectionner les projets et gérer le portefeuille des activités en préparation, dont une politique d'annulation des projets ; préparation de propositions de renforcement de l'éthique de responsabilité des Agents et Organismes d'exécution, dont des normes fiduciaires minimales sur le modèle des normes internationales faisant autorité ; élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de communication pour améliorer la qualité de l'information sur le FEM et ses résultats, et y donner un meilleur accès, et pour assurer la transparence complète de l'information ; dispositions prévoyant la prise en compte et le transfert des acquis ; communication de toutes les dépenses administratives de fonctionnement ; qualité des systèmes de suivi et d'évaluation ; respect des normes minimales de suivi et d'évaluation ; et préparation d'un tableau synoptique de la performance et des résultats.

105. Le document de reconstitution des ressources peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://thegef.org/Replenishment/Reple_Documents/documents/R.4.33Programmingdoc.pdf.

PARTIE 2 : COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (FPMA) ET AU FONDS SPÉCIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (FSCC)

106. À la réunion extraordinaire qu'il a tenue le 28 août 2006 au Cap, en Afrique du Sud, le Conseil du FEM a examiné les questions relatives à la gouvernance des fonds pour le changement climatique. Les paragraphes pertinents de la décision prise sont présentés à l'annexe 10. S'agissant du fonctionnement du FPMA et du FSCC, le Conseil a notamment décidé de siéger en qualité de Conseil desdits fonds et de prendre ses décisions par consensus. En l'absence de consensus, les membres du Conseil ayant décidé de participer aux réunions du Conseil des FPMA/FSCC procéderont à un vote en bonne et due forme. Les décisions seront alors prises à une double majorité pondérée composée, d'une part, des Participants au FEM représentés au Conseil des FPMA/FSCC et, d'autre part, du montant total des contributions des pays donateurs au fonds en question.

107. Comme on l'a vu à la partie 1, et en application des directives reçues au titre de la Convention, le FEM finance des activités d'adaptation au changement climatique sur les ressources de la Caisse, dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation » ; par l'intermédiaire du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) ; et par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC). Les activités financées dans le cadre de ces fonds (qui sont distincts de la Caisse du FEM) inscrivent les activités d'adaptation dans le cadre du développement et réduisent les risques climatiques en prévoyant des mesures d'adaptation dans des secteurs clés, tels que l'eau, agriculture, la santé, la gestion des risques de catastrophes naturelles et l'infrastructure. Les projets dans le cadre du FPMA et du FSCC traitent de l'impact local du changement climatique à l'échelle planétaire et n'ont pas besoin d'avoir des effets positifs sur l'environnement mondial. Cette partie du rapport est consacrée aux activités financées dans le cadre du FPMA et du FSCC.

I. FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

108. S'agissant de ce fonds, le FEM a été prié de rendre compte des mesures précises qu'il a prises pour donner suite à la décision 3/CP.11, plus particulièrement sur les aspects suivants :

- a. Fonctionnement du FPMA conformément aux principes énoncés au paragraphe 1 de la décision 3/CP.11 (à savoir i) une démarche impulsée par les pays ; ii) la mise en œuvre des activités prévues dans les PANA et des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA, prévu dans la décision 5/CP.7 ; et iii) la promotion de l'apprentissage par la pratique);
- b. Financement du coût intégral pris en charge par le FPMA afin de couvrir le surcoût correspondant aux activités prioritaires d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques prévues et hiérarchisées par les PANA ;
- c. Mise au point d'un barème de cofinancement pour appuyer les activités prévues dans les PANA en tenant compte de la situation particulière des pays les moins avancés;
- d. cofinancement selon le barème visé à l'alinéa c. des activités prévues dans les PANA qui ne sont pas intégralement prises en charge ;
- e. Définition de modalités souples pour assurer un accès équilibré aux ressources, compte tenu des fonds disponibles, conformément à la décision 6/CP.9; et
- f. Séparation de l'administration et des activités de la Caisse du FEM et du FPMA.

109. Le FPMA été créé au titre de la CCNUCC⁷ pour prendre en compte la situation unique et les besoins particuliers des PMA, qui comptent parmi les pays les plus vulnérables et les moins à même de s'adapter au changement climatique. Il vise à accroître leur capacité d'adaptation et à les rendre moins vulnérables par des interventions urgentes et immédiates à l'appui d'un développement à l'épreuve du changement climatique, et par des mesures permettant d'assurer la sécurité alimentaire, de donner accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation, de lutter contre la propagation des maladies, comme le paludisme et la dengue, due au changement climatique, et de prévenir les catastrophes naturelles.

Préparation des PANA

115. Pour atteindre ces objectifs, les PMA ont sollicité une aide financière à la préparation de plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA). Ce travail se justifie par la grande vulnérabilité et la faible capacité d'adaptation des PMA, qui ont besoin d'une aide pour commencer à s'adapter aux effets néfastes de la modification du climat. Les activités qu'il est envisagé d'entreprendre dans le cadre des PANA sont celles dont le retard rendrait les PMA plus vulnérables ou se traduirait par des coûts plus élevés. Les FPMA visent à définir des activités qui répondent à des besoins urgents et immédiats et aux problèmes auxquels les PMA doivent faire face pour s'adapter au changement climatique.

116. Au 31 août 2006, la préparation de 44 PANA et de 2 projets mondiaux avait bénéficié d'une aide financière. Le financement du FEM à l'appui de ces activités a atteint 11,6 millions de dollars. Quatre PMA pouvant prétendre à cette aide doivent encore présenter une demande de financement de la préparation de leur plan national (Angola, Guinée équatoriale, Myanmar et Népal). Le PNUE a aidé l'Angola, le Myanmar et le Népal à préparer des avant-projets qui n'ont pas encore reçu l'aval des gouvernements concernés. La Guinée équatoriale n'a pas répondu aux questions sur la préparation de son PANA.

117. En novembre 2004, la Mauritanie, suivie du Bangladesh, du Bhoutan, du Malawi, du Niger et du Samoa, a été le premier pays à présenter son plan national dans sa version finale. La Tanzanie, le Sénégal, le Rwanda, le Libéria, Haïti, le Lesotho, les Comores et l'Ouganda ont presque achevé leur PANA. La majorité des plans nationaux restants devraient être terminés pendant 2007-2008.

118. On considère que la phase de préparation d'un PANA est terminée lorsque le rapport officiel est finalisé, présenté à ses destinataires et rendu public. Une fois leur PANA terminé, les PMA peuvent préparer des projets et les soumettre pour financement au FPMA en vue de la mise en oeuvre des activités prioritaires définies dans les fiches de projet figurant dans leur plan national officiel.

119. Certaines des activités urgentes et immédiates pour lesquelles une aide financière sera nécessaire ont déjà été définies par les pays lorsqu'ils ont terminé leur plan national ou sont sur le point de le faire. Les ressources en eau, la sécurité alimentaire et l'agriculture, la santé, la préparation aux catastrophes naturelles et leur prévention, l'infrastructure et l'adaptation de proximité sont les activités, projets et secteurs prioritaires pour lesquels les PANA indiquent qu'il est urgent de prévoir des mesures d'adaptation à une modification possible du climat.

⁷ Septième Conférence des parties à la CCNUCC, organisée à Marrakech en octobre 2001, décision 7/CP.7.

Mise en œuvre des PANA

120. Donnant suite à la décision 3/CP.11 *Nouvelles directives concernant le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés*, qui complète la décision 6/CP.9 et finalise les directives données au FEM pour le financement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du FPMA, le FEM a préparé le document intitulé *Document de programmation pour le financement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA* (GEF/C.28/18)⁸. Le document a été préparé en consultation et en collaboration avec les PMA, les pays donateurs qui contribuent au FPMA, d'autres Parties et groupes de pays intéressés, les Agents et Organismes d'exécution, et le Secrétariat de la CCNUCC. Le Conseil du FEM a approuvé le document de programmation du FPMA en mai 2006.

121. La phase de mise en œuvre des PANA comprend la conception, la préparation et la mise en œuvre de projets sur le terrain pour répondre aux besoins d'adaptation définis dans le plan national officiel pendant la phase de préparation. Un suivi de l'avancement des projets aura lieu pendant toute la phase de mise en œuvre et un rapport d'évaluation finale sera établi à la fin du projet pour évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation mises en œuvre. Sur le modèle de la démarche participative retenue pour la phase de préparation des PANA, la phase de mise en œuvre fera intervenir un large groupe d'acteurs, à composition non limitée. Pour cette phase, il faudra non seulement mobiliser des ressources supplémentaires importantes, mais aussi déterminer et faire participer des administrations, des personnes, des collectivités et des entités clés, ayant les compétences voulues pour s'attaquer aux problèmes définis comme prioritaires dans les PANA.

Processus de consultation et réunion PMA-FEM à Dakha

117. La préparation du document de programmation du FPMA s'est appuyée sur un processus permanent de consultation avec les PMA et les autres parties intéressées. Accueillie à Dakha, du 4 au 6 avril 2006, par le ministère de l'Environnement et des Forêts du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, la réunion entre le FEM et les PMA a été le point saillant de ce processus. Financée par le FPMA, elle visait à renforcer la concertation entre les PMA et le FEM sur les questions liées à l'adaptation au changement climatique, en général, et sur la façon dont le FPMA pouvait aider à répondre aux besoins d'adaptation des PMA, en particulier. Les résultats de cette réunion ont été pris en compte dans une version révisée du document de programmation du FPMA, qui a alors été adressé aux participants et aux bailleurs de fonds.

Document de programmation du FPMA

118. Le *Document de programmation pour le financement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA* comprend tous les éléments mentionnés ci-dessus, conformément à la directive de la Conférence des parties. Le FPMA à une administration distincte de celle de la Caisse du FEM et son fonctionnement est régi par des règles et modalités différentes. Sa mise en œuvre fait intervenir des éléments innovants, qui tiennent à la situation unique des PMA et reposent sur des directives précises de la Conférence des parties.

119. Les innovations se matérialisent plus particulièrement dans les principes suivants :

- a. Formule du financement intégral des activités d'adaptation ;
- b. Principe du surcoût de l'adaptation ;

⁸ http://www.gefweb.org/Documents/Council_Documents/GEF_C28/documents/C.28.18ExecutiveSummary_French.pdf; http://www.thegef.org/Documents/Council_Documents/GEF_C28/documents/C.28.18LDCTrustFund_000.pdf.

- c. Échelle mobile pour simplifier la présentation des projets et le calcul des coûts ;
- d. Ressources déjà consacrées au développement servant de base au cofinancement ; et
- e. Procédure d'approbation accélérée, à savoir
 - ii. application de la procédure utilisée pour les projets de moyenne envergure à concurrence de 2 millions de dollars ;
 - iii. projets présentés de façon glissante (et non à date ou échéance fixe) ;
 - iv. procédure d'approbation tacite : quatre objections arrêtent la procédure (une seule objection n'est pas suffisante) ;
 - v. accès plus rapide au financement FEM/FPMA.

120. Il s'agit donc de principes de programmation différents de ceux qui s'appliquent à la Caisse du FEM. Le financement des projets par le FPMA n'est pas régi par le principe du surcoût. Les projets ne sont pas censés avoir des effets positifs sur l'environnement mondial. Les ressources du FPMA ne font pas partie de celles allouées dans le cadre du DAR. La procédure d'instruction et d'approbation des projets est simplifiée et transparente. Les modalités de programmation du FPMA seront maintenues à l'étude et, le cas échéant, révisées pour tenir compte des nouvelles directives de la Conférence des parties en la matière, des avis du groupe d'experts des PMA et des enseignements tirés du financement de la mise en œuvre des PANA.

Mobilisation des ressources du FPMA : Réunion de bailleurs de fonds à Copenhague

121. Le 28 avril 2006, le FEM a organisé une réunion de bailleurs de fonds, accueillie à Copenhague par le Gouvernement danois pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de la mise en œuvre des PANA. Les participants se sont réjouis de la révision du projet de document de programmation du FPMA. Ils ont également salué la souplesse de l'approche envisagée pour alléger et simplifier la procédure permettant de répondre aux besoins particuliers des PMA dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

122. Lors de la réunion, sept bailleurs de fonds (Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont annoncé de nouvelles contributions au FPMA. En outre, trois autres bailleurs de fonds (Espagne, Nouvelle-Zélande et Portugal), bien qu'absents de la réunion, ont également annoncé de nouvelles contributions. Au total, les nouvelles contributions annoncées en faveur du FPMA s'élèvent à 59,7 millions de dollars. Si l'on ajoute ces nouveaux financements au solde des ressources résultant des contributions précédentes, le montant total disponible est de 89,6 millions de dollars. Depuis cette réunion, la France a fait oralement connaître son intention de contribuer au Fonds, à la réunion du Conseil en juin. L'Italie a également annoncé une contribution au FPMA, lors de l'Assemblée du FEM qui s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, en août dernier.

123. Le premier projet de mise en œuvre d'un PANA a récemment été présenté par le Gouvernement du Royaume du Bhoutan, avec le concours du PNUD. D'autres suivront. Pour plus d'information, voir le *Document de programmation pour le financement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA* (GEF/C.28/18) et le document intitulé *Status Report on the Climate Change Funds* (GEF C/28./4/Rev.1) que sur la page suivante du site web du FEM : (http://thegef.org/Documents/Council_Documents/GEF_C28/gef_c28.html).

II. FONDS SPÉCIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

124. Créé par la décision 7/CP.7, le FSCC vise à financer des activités dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et du transfert de technologies. Le compte rendu ci-après est consacré à l'adaptation. Le transfert de technologies et l'évaluation des besoins technologiques font l'objet de la rubrique *Transfert de technologies*, à la section III.

125. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, donnant suite à la décision 5/CP.9 *Directives supplémentaires à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques*, le FEM a préparé le document intitulé *Programmation des opérations pour appliquer les directives relatives au Fonds spécial pour les changements climatiques, adoptées par la Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa neuvième session* (GEF/C.24/12)

(http://thegef.org/Documents/Council_Documents/GEF_C24/gef_c24.html). Le Conseil du FEM a approuvé ce document en novembre 2005 et, sur la base de ce programme, les pays bailleurs de fonds ont annoncé leurs premières contributions au FSCC. À l'instar du FPMA, le FSCC a une administration distincte de celle de la Caisse du FEM et son fonctionnement est régi par des règles et modalités différentes.

Mobilisation des ressources du FSCC

126. Au 31 août 2006, 11 pays bailleurs de fonds (Allemagne, Canada, Danemark, Finlande, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) avaient annoncé et versé des contributions au FSCC. Le montant total des contributions versées au Fonds est de 44,9 millions de dollars. Lors de la réunion du Conseil du FEM au Cap, en août 2006, l'Italie a annoncé une contribution de 10 millions d'euros au FSCC⁹. La prochaine réunion de bailleurs de fonds est prévue le 31 octobre à Paris, en France.

Rapport sur les opérations initiales dans le cadre du FSCC

127. Au 31 août 2006, six projets étaient inscrits au portefeuille de projets FEM/FSCC ; tous avaient bénéficié d'un financement au titre de la préparation des projets. En outre, un projet de moyenne envergure intitulé *Prise en compte systématique du changement climatique dans la gestion intégrée de la ressource en eau du bassin du Pangani* a été approuvé en Tanzanie pendant la période couverte par le présent rapport. Ces projets sont récapitulés au tableau 7 et 8, et décrits brièvement à l'annexe 9.

⁹ Le FSCC opère avec deux guichets : 2,5 millions de dollars sont allés au guichet « Transfert de technologies », le reste au guichet « adaptation ».

Tableau 7: Idées de projet approuvées pour inscription au portefeuille des projets en préparation dans le cadre du FSCC

| Pays/région | Intitulé du projet | Agent d'exécution | Financement FEM/FSCC (USD M) | Cofinancement (USD M) | Financement total (USD M) |
|--|--|-------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Équateur | Adaptation au changement climatique par une gouvernance efficace de la ressource en eau | PNUD | 3,35 | 6,00 | 9,35 |
| Projet mondial | Projet pilote d'adaptation au changement climatique pour réduire les risques sanitaires | PNUD/OMS | 6,50 | 18,00 | 24,50 |
| Projet régional (Bolivie, Pérou, Venezuela) | Conception et application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans les Andes | Banque mondiale | 7,29 | 20,10 | 27,39 |
| Inde | Développement à l'épreuve du changement climatique et adaptation | PNUD | 4,00 | 16,00 | 20,00 |
| Projet régional (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Nauru, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu) | Adaptation au changement climatique dans les îles du Pacifique | PNUD | 11,25 | 70,80 | 82,05 |
| Mexique | Protéger les services écologiques des zones humides du littoral du golfe du Mexique contre les effets du changement climatique | Banque mondiale | 4,80 | 9,00 | 13,80 |
| Total | | | 37,19 | 139,9 | 177,09 |

Tableau 8: Projets de moyenne envergure approuvés dans le cadre du FSCC

| Pays/région | Intitulé du projet | Agent d'exécution | Financement FEM/FSCC (USD M) | Cofinancement (USD M) | Financement total (USD M) |
|-------------|--|-------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Tanzanie | Prise en compte systématique du changement climatique dans la gestion intégrée de la ressource en eau du bassin du Pangani | PNUD | 1,00 | 1,57 | 2,57 |

PARTIE 3 : COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

128. À sa septième session, la Conférence des parties à la CCNUCC a adopté la décision 10/CP.7 *Financement au titre du Protocole de Kyoto*, qui, notamment, portait constitution du Fonds d'adaptation au changement climatique (Fonds d'adaptation) pour financer des projets et programmes d'adaptation concrets. La Conférence a décidé que le Fonds d'adaptation serait financé au moyen de la part des fonds résultant des projets exécutés au titre du mécanisme pour un développement propre et d'autres sources de financement, dont les contributions des pays donateurs, a convenu que le Fonds serait exploité et géré par l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, et a invité cette entité à prendre les dispositions nécessaires à cette fin. En avril 2002, le Conseil du FEM a accepté d'assurer les opérations du Fonds d'adaptation, du FSCC et du FPMA (GEF/C.19/6 para 4). En juin 2002, le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale a accepté que la Banque fasse office d'Administrateur des Fonds dont le FEM assurerait les opérations.

129. À sa première session, la Conférence des parties agissant comme Réunion des parties au Protocole de Kyoto a pris sa première décision, la décision 28/CMP.1 *Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds pour l'adaptation*. Elle a pris note des dispositions proposées par le FEM pour assurer les opérations du Fonds d'adaptation. Elle a défini les critères de gestion du Fonds (démarche impulsée par les pays, gestion financière saine et transparente, dissociation des autres sources de financement et apprentissage par la pratique) et a invité les Parties à communiquer leurs points de vue sur les politiques, les programmes et les critères d'admissibilité pour le Fonds. Elle a également invité les Parties et les organisations internationales à faire connaître leurs points de vue sur les dispositions à prendre pour la gestion du Fonds, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa vingt-quatrième session.

130. Le FEM a adressé son projet au Secrétariat de la CCNUCC, mettant l'accent sur sa disponibilité et sur sa capacité à gérer le Fonds d'adaptation. Le FEM a également participé à l'atelier sur le Fonds d'adaptation organisé par le Secrétariat de la CCNUCC à Edmonton, au Canada, en mai 2006. Les documents FCCC/SBI/2006/MISC.5 et FCCC/SBI/2006/10 résument la présentation et la participation du FEM à cet atelier.

131. À l'issue de la réunion du SBI en mai 2005, il a été demandé aux institutions concernées de répondre à une série de questions préparée par le G-77 et la Chine, et présentée dans un document établi par le Secrétariat de la CCNUCC (FCCC/SBI/2006/MISC.11). Les réponses données par le FEM à ces questions font l'objet du document FCCC/SBI/2006/MISC.16.

132. À sa réunion de juin 2006, le Conseil a pris note des informations concernant les travaux sur le Fonds d'adaptation qui se déroulent dans le cadre de la Conférence des parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto et a réaffirmé qu'il était en mesure de gérer le Fonds conformément aux directives de ladite Conférence (Compte rendu conjoint des présidents à la vingt-huitième réunion du Conseil, paragraphe 30).

133. À sa réunion extraordinaire tenue au Cap, en Afrique du Sud, le 28 août 2006, le Conseil a examiné les questions relatives à la gouvernance des fonds pour le changement climatique. Les paragraphes pertinents de la décision prise à ce sujet font l'objet de l'annexe 10. S'agissant du Fonds d'adaptation, le Conseil a notamment décidé qu'il siégerait en tant que Conseil dudit Fonds et qu'il prendrait ses décisions par consensus. La procédure applicable à un vote en bonne et due forme sera arrêtée par le Conseil siégeant en qualité de Conseil du Fonds d'adaptation, en application des directives complémentaires qu'aura données la Conférence des parties agissant comme Réunion des parties au Protocole de Kyoto et dans le respect des dispositions de l'Instrument.

Annexe 1

Liste des projets de grande envergure approuvés par le FEM entre septembre 2005 et août 2006

| Pays/Région | Titre du projet | Agent/ Organisme d'exécution | Financement du FEM (USD M) | Cofinancement (USD M) | Financement total (USD M) |
|---|---|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Projet mondial | Initiative de transformation et de renforcement du marché des chauffe-eau solaires, Phase I | PNUD | 12,29 | 19,15 | 31,44 |
| Projet mondial (Bangladesh, Bolivie, Niger, Samoa, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Maroc, Namibie, Viet Nam) | Programme communautaire d'adaptation au changement climatique | PNUD | 5,01 | 4,53 | 9,53 |
| Projet régional (Argentine, Brésil, Mexique) | Projet régional de promotion de modes de transport écologiquement viables | Banque mondiale | 21,18 | 56,37 | 77,55 |
| Projet régional (Bélarus, Bulgarie, Kazakhstan, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie-et- Monténégro, Ukraine, Macédoine) | Financement d'investissements dans les équipements à haut rendement et les énergies renouvelables pour atténuer le changement climatique | PNUE | 3,00 | 9,26 | 12,26 |
| Projet régional (Burundi, Kenya, Malawi, Mozambique, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie) | Industrie du thé dans le respect de l'environnement en Afrique de l'Est | PNUE | 3,42 | 25,61 | 29,04 |
| Projet régional (Cameroun, Mali, République centrafricaine, Bénin, Togo, Gabon, Rwanda, Congo, RD Congo, Burundi) | Premier projet régional de renforcement des capacités pour le développement de mini/microcentrales hydrauliques et investissement dans l'électrification des zones rurales en Afrique subsaharienne | PNUD | 19,17 | 121,34 | 140,51 |
| Projet régional (Dominique, Ste-Lucie, St.-Vincent-et-les- Grenadines) | Application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines | Banque mondiale | 2,40 | 4,00 | 6,40 |
| Projet régional (Éthiopie, Kenya, Malawi, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Soudan) | Cogénération en Afrique | PNUE | 5,67 | 61,59 | 67,25 |
| Projet régional (Fidji, Papouasie-Nouvelle- Guinée, Îles Salomon, Îles Marshall, Vanuatu) | Financements pour la maîtrise de l'énergie | Banque mondiale | 9,48 | 21,60 | 31,08 |
| Projet régional (Kenya, Éthiopie, Djibouti, Tanzanie, Ouganda, Érythrée) | Programme de valorisation de l'énergie géothermique de la vallée du Rift (ARGeo) | PNUE | 18,45 | 55,05 | 73,50 |
| Projet régional (Kenya, Ghana) | Systèmes d'éclairage pour les populations défavorisées | Banque mondiale | 5,40 | 6,75 | 12,15 |
| Projet régional (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Cap-Vert) | Adaptation au changement climatique – Faire face à la modification du littoral et à son impact sur les populations d'Afrique de l'Ouest par la gestion intégrée des zones côtières | PNUD | 4,00 | 9,80 | 13,80 |

| | | | | | |
|--------------|---|-----------------|-------|--------|--------|
| Argentine | Utilisation rationnelle de l'énergie | Banque mondiale | 15,50 | 82,61 | 98,11 |
| Arménie | Fonds permanent de promotion des énergies renouvelables | Banque mondiale | 3,25 | 15,50 | 18,75 |
| Bangladesh | Fours à brique à haut rendement énergétique | PNUD | 3,35 | 11,04 | 14,39 |
| Bélarus | Suppression des obstacles à une meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur public | PNUD | 1,60 | 8,37 | 9,96 |
| Brésil | Deuxième communication nationale du Brésil en application de la CCNUCC | PNUD | 3,40 | 4,18 | 7,58 |
| Burkina Faso | Transformation du marché rural du photovoltaïque (anciennement Réforme du secteur de l'énergie) | PNUD | 1,76 | 4,13 | 5,89 |
| Chine | Démonstration de l'exploitation commerciale d'autobus à pile à combustible, Phase 2 | PNUD | 5,77 | 12,86 | 18,63 |
| Colombie | Programme national intégré d'adaptation au changement climatique : écosystèmes de haute montagne, zones insulaires des Caraïbes colombiennes et santé humaine | Banque mondiale | 5,57 | 11,90 | 17,47 |
| Égypte | Modes de transport viable | PNUD | 7,18 | 28,57 | 35,75 |
| Égypte | Les bioénergies au service d'un développement rural durable | PNUD | 3,34 | 13,30 | 16,64 |
| Ghana | Transports urbains (déjà soumis en février 2006) | Banque mondiale | 7,35 | 29,00 | 36,35 |
| Ghana | Promotion des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie | Banque mondiale | 5,50 | 157,00 | 162,50 |
| Guinée | Amélioration des performances dans le secteur de l'électricité | Banque mondiale | 4,50 | 9,20 | 13,70 |
| Honduras | Infrastructure rurale (volet « électrification ») | Banque mondiale | 2,70 | 18,74 | 21,44 |
| Inde | Transformation du marché par la sensibilisation du consommateur au rôle des étiquettes et des normes de rendement énergétique | PNUD | 5,66 | 25,95 | 31,61 |
| Inde | Aide à la préparation de la deuxième communication nationale de l'Inde en application de la CCNUCC | PNUD | 3,85 | 6,50 | 10,35 |
| Inde | Modernisation des centrales au charbon | Banque mondiale | 45,40 | 299,70 | 345,10 |
| Indonésie | Projet intégré de développement et d'applications de la production électrique des microcentrales hydrauliques, 1 ^{ère} partie | PNUD | 2,12 | 18,46 | 20,58 |
| Indonésie | Amélioration des transports rapides par autobus et des déplacements piétons à Djakarta | PNUE | 6,16 | 187,98 | 194,14 |
| Jordanie | Promotion du marché de l'énergie éolienne | Banque mondiale | 6,35 | 82,60 | 88,95 |
| Kenya | Élaboration et exécution d'un programme d'adoption d'étiquettes et de normes de rendement énergétique | PNUD | 2,35 | 9,01 | 11,36 |
| Kiribati | Programme national d'adaptation au changement climatique – Phase pilote de mise en œuvre (KAP-II) | Banque mondiale | 1,90 | 4,80 | 6,70 |
| Macédoine | Mise en valeur d'une énergie viable | Banque mondiale | 5,85 | 28,80 | 34,65 |

| | | | | | |
|----------------|---|-----------------|-------------------|----------|----------------------|
| Mauritanie | Initiative pour l'utilisation de l'énergie solaire dans l'Adrar et production décentralisée d'électricité sur le littoral nord dans des unités hybrides (éolien/gazole) | PNUD | 2,80 | 9,36 | 12,16 |
| Mexique | Services énergétiques intégrés dans les petits villages | Banque mondiale | 15,35 | 81,50 | 96,85 |
| Mongolie | Maîtrise de l'énergie dans le secteur du chauffage | Banque mondiale | 7,20 | 20,00 | 27,20 |
| Mongolie | Promotion des énergies renouvelables et électrification des zones rurales | Banque mondiale | 3,50 | 12,80 | 16,30 |
| Maroc | Codes de performances énergétiques pour les bâtiments d'habitation et maîtrise de l'énergie dans les bâtiments commerciaux et hospitaliers | PNUD | 3,28 | 12,61 | 15,89 |
| Mozambique SPA | Développement axé sur les petits exploitants et impulsé par le marché dans la vallée du Zambèze | Banque mondiale | 6,55 (1,5 SPA) | 21,00 | 27,55 (22,50 SPA) |
| Namibie | Suppression des obstacles au programme de mise en valeur des énergies renouvelables (phase II) | PNUD | 2,60 | 7,64 | 10,24 |
| Nicaragua | Promotion de modes de transport écologiquement viables dans l'agglomération de Managua | PNUD | 4,23 | 60,59 | 64,82 |
| Pérou | Électrification des zones rurales | Banque mondiale | 10,35 | 134,95 | 145,30 |
| Pérou | Deuxième communication nationale du Pérou en application de la CCNUCC | PNUD | 1,85 | 1,01 | 2,86 |
| Philippines | Programme de financements pour la maîtrise de l'énergie | Banque mondiale | 5,30 | 20,00 | 25,30 |
| Rwanda | Programme pour la maîtrise de l'énergie | Banque mondiale | 4,50 | 22,35 | 26,85 |
| Sri Lanka | Diversification et décentralisation de la production d'électricité (Phase 1) | Banque mondiale | 3,60 | 24,95 | 28,55 |
| Sri Lanka SPA | Restauration et gestion durable du littoral selon un mode participatif dans la province orientale de Sri Lanka après le passage du tsunami | FIDA | 7,27 (1,9 SPA) | 7,57 | 14,84 (9,47 SPA) |
| Tanzanie | L'énergie au service du développement des zones rurales | Banque mondiale | 6,50 | 31,30 | 37,80 |
| Viet Nam | Développement des transports urbains de Hanoi | Banque mondiale | 10,15 | 328,89 | 339,04 |
| Zambie | Promotion des énergies renouvelables pour améliorer l'accès à l'électricité | Banque mondiale | 4,74 | 22,10 | 26,84 |
| Total | | | 349,23 | 2 383,87 | 2 633,08 |

Note : Le montant des financements du FEM comprend les financements au titre du Mécanisme de préparation des projets (PDF).

Annexe 2

Liste des projets de moyenne envergure approuvés par le FEM entre septembre 2005 et août 2006

| Pays/Région | Titre du projet | Agent/ Organisme d'exécution | Financement du FEM (USD M) | Cofinancement (USD M) | Financement total (USD M) |
|--|---|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Projet mondial | Forum sur l'encadrement du raccordement au réseau d'électricité d'unités de production à énergies renouvelables | Banque mondiale | 1,00 | 0,75 | 1,75 |
| Projet régional (Kenya, Madagascar, Mozambique, Rwanda, Tanzanie) | Prise en compte de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique pour la planification et la mise en œuvre de politiques de développement durable en Afrique australe et orientale | PNUE | 1,00 | 1,27 | 2,27 |
| Projet régional (Brésil, Nicaragua, Panama, Mexique) | Fonds CleanTech | BID | 1,00 | 61,20 | 62,20 |
| Projet régional (Chili, Guatemala, Panama) | Promotion de modes de transport écologiquement viables en Amérique latine | PNUE | 0,99 | 1,42 | 2,41 |
| Bulgarie | Renforcement des capacités locales pour promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments privés et publics | PNUD | 1,00 | 6,27 | 7,27 |
| Kenya | Transformation du marché pour développer l'emploi des foyers à haut rendement à combustible biomasse dans les administrations et les petites et moyennes entreprises | PNUD | 1,00 | 5,65 | 6,65 |
| Total | | | 5,98 | 76,56 | 82,54 |

Annexe 3

Liste des financements PDF-B approuvés par le FEM entre septembre 2005 et août 2006

| Pays/Région | Titre du projet | Agent/ Organisme d'exécution | Financement du FEM (USD M) | Cofinancement (USD M) | Financement total (USD M) |
|---|---|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Projet mondial | Projet pilote d'adaptation au changement climatique axé sur la santé humaine | PNUD | 0,47 | 0,63 | 1,09 |
| Projet régional (Bolivie, Pérou, Venezuela) | Élaboration et application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans la région andine | Banque mondiale | 0,59 | 0,31 | 0,90 |
| Projet régional (Îles Cook, Micronésie, Fidji, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu) | Adaptation au changement climatique dans les îles du Pacifique | PNUD | 0,35 | 0,02 | 0,37 |
| Équateur | Adaptation au changement climatique par une gestion rationnelle des ressources en eau | PNUD | 0,35 | 0,15 | 0,50 |
| Brésil | Transformation du marché pour promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments | PNUD | 0,25 | 0,02 | 0,27 |
| Chine | Aide à la préparation de la deuxième communication nationale | PNUD | 0,35 | 0,05 | 0,40 |
| Inde | Développement dans une optique adaptative et adaptation au changement climatique | PNUD | 0,25 | 0,69 | 0,94 |
| Mexique | Préservation des services écologiques des zones humides côtières dans le golfe du Mexique dans le contexte du changement climatique | Banque mondiale | 0,3 | 0,38 | 0,68 |
| Total | | | 2,91 | 2,24 | 5,15 |

Note : Ces financements PDF-B n'ont pas abouti à l'approbation de projets de grande envergure.

Annexe 4

Résumés des projets de grande envergure approuvés par le FEM entre septembre 2005 et août 2006

Projet mondial : Programme communautaire d'adaptation au changement climatique

L'objectif du Programme communautaire d'adaptation au changement climatique est de réduire la vulnérabilité et augmenter la capacité d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique dans les domaines d'intervention du FEM. Il s'agit de rendre les populations locales des pays pilotes plus aptes à s'adapter à l'évolution du climat, et notamment à sa variabilité. Ce programme, qui s'inscrit dans la composante de proximité de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » du FEM, permettra au FEM et aux autres parties intéressées d'appuyer des actions d'envergure locale dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. (PNUD, FEM : 5,01 millions de dollars ; financement total : 9,53 millions de dollars)

Projet mondial : Initiative de transformation et de renforcement du marché des chauffe-eau solaires, Phase 1

Ce projet vise à accélérer la commercialisation mondiale et la transformation durable du marché des chauffe-eau solaires, afin de diminuer la consommation actuelle d'électricité et de combustibles fossiles pour la production d'eau chaude dans le secteur résidentiel, le secteur des services privés et les bâtiments publics ainsi que, le cas échéant, dans les installations industrielles. (PNUD, FEM : 12,29 millions de dollars ; financement total : 31,44 millions de dollars).

Projet régional : Adaptation au changement climatique — Faire face à la modification du littoral et à son impact sur les populations d'Afrique de l'Ouest par la gestion intégrée des zones côtières

L'objectif général de ce projet est d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans de gestion intégrée des zones côtières des pays bénéficiaires en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pilotes d'adaptation à la modification du littoral. Il permettra de formuler des stratégies, des politiques et des mesures fondées sur des informations techniques et scientifiques ainsi que des outils d'intervention appropriés. À titre préliminaire, il conviendra donc de piloter des activités à une échelle locale à sous-régionale. De multiples éléments justifient l'adoption d'une approche régionale de l'adaptation au changement climatique et à la modification du littoral, en complément de l'action nationale. (PNUD, FEM : 4,00 millions de dollars ; financement total : 13,80 millions de dollars)

Projet régional : Programme de valorisation de l'énergie géothermique de la vallée du Rift (ARGeo)

Ce programme prévoit la mise en place d'un ensemble complet d'instruments financiers, politiques et techniques pour promouvoir le développement dans la vallée du Rift. Plusieurs pays de la région ont été choisis pour servir de cadre à un premier groupe d'investissements dans la géothermie. Le programme sera déployé à titre de démonstration au Kenya avant reproduction dans la région et passage à la commercialisation, tout en optimisant les responsabilités et les coûts pour favoriser les investissements et baisser les prix. Il s'emploiera à encourager l'élaboration de politiques communes en matière d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, à créer un réseau régional de transfert de technologies Sud-Sud et Nord-Sud, et à constituer un fichier de projets géothermiques viables. (PNUE, FEM : 18,45 millions de dollars ; financement total : 73,50 millions de dollars)

Projet régional : Cogénération pour l'Afrique

L'objectif général de ce projet est d'aider à faire du secteur de la cogénération un marché rentable en Afrique orientale et australe et de promouvoir la diffusion de systèmes de cogénération offrant un meilleur rendement énergétique en éliminant les obstacles à leur application. (PNUE, FEM : 5,67 millions de dollars ; financement total : 67,25 millions de dollars)

Projet régional : Financement d'investissements dans les équipements à haut rendement et les énergies renouvelables pour atténuer le changement climatique

Ce projet est destiné à créer un mécanisme financier spécifiquement ciblé sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en Europe orientale et dans la CEI, qui permettra à de nombreux investisseurs privés de participer à des projets en partenariat avec des entités publiques. Il s'agira d'aider à mettre en place un fonds de 250 millions de dollars à capitaux publics et privés, capable de compléter d'autres dispositifs de financement (y compris ceux mis en œuvre ou envisagés par le FEM et/ou d'autres organismes impliqués) de manière à mobiliser au final un volume d'investissement atteignant 2 milliards de dollars pour des projets dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. (PNUE, FEM : 3,00 millions de dollars ; financement total : 12,26 millions de dollars)

Projet régional : Premier projet régional de renforcement des capacités pour le développement de mini-microcentrales hydrauliques et investissement dans l'électrification des zones rurales en Afrique subsaharienne

Le projet a pour but de lever les obstacles qui freinent le développement des microcentrales hydrauliques dans une bonne partie de l'Afrique subsaharienne où les ressources en eau se prêtent assez naturellement à la production d'électricité sur une petite échelle pour des applications locales dédiées. Il s'appuiera pour cela sur la longue expérience de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF) en matière de renforcement des capacités, en l'associant aux compétences opérationnelles du PNUD et du FEM dans les domaines à la fois techniques et financiers. Les pays participants devront promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour les activités productives dans les régions recelant un potentiel économique avéré en supprimant les obstacles existants et en établissant des sites pilotes pour démontrer l'intérêt de différents systèmes exploitant des énergies renouvelables. (PNUD, FEM : 9,17 millions de dollars ; financement total : 140,51 millions de dollars)

Projet régional : Industrie du thé dans le respect de l'environnement en Afrique de l'Est

Ce programme de microcentrales hydrauliques vise à diminuer les coûts d'électricité supportés par le secteur de la transformation du thé dans les pays de l'East African Tea Trade Association, tout en augmentant la fiabilité de l'approvisionnement et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre grâce à la suppression des obstacles existants. (PNUE, FEM : 3,42 millions de dollars ; financement total : 29,04 millions de dollars)

Projet régional : Application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Ce projet a pour but d'appuyer les actions menées par les pays participants (Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines) pour mettre en place des mesures d'adaptation pilotes destinées à atténuer

les effets du changement climatique sur la biodiversité et la dégradation des sols le long du littoral et dans les zones proches des côtes.

Projet régional : Systèmes d'éclairage pour les populations défavorisées

L'objectif central du projet est d'arriver à ce qu'un pourcentage important de la population n'ayant pas l'électricité, ou n'y ayant accès que de façon aléatoire et s'éclairant au moyen de systèmes très polluants à combustion, adopte des sources d'éclairage modernes, plus propres et de meilleure qualité. La solution proposée, qui devra être commercialisable et viable, réduira ainsi les émissions de CO₂, augmentera la productivité des ménages et stimulera le développement économique et social. (Banque mondiale, FEM : 5,40 millions de dollars ; financement total : 12,15 millions de dollars)

Projet régional : Projet régional de promotion de modes de transport écologiquement viables

Ce projet a plusieurs visées : i) susciter l'instauration de politiques et de programmes de transport urbain écologiquement viables en Amérique latine, qui participeront à la mise en place de modes de transport plus performants sur le long terme ; ii) promouvoir des politiques d'aménagement du territoire rationnelles, compatibles avec l'utilisation de modes de transport écologiquement viables ; iii) améliorer la qualité de l'air dans les grandes villes d'Amérique latine ; iv) encourager l'élaboration d'une approche régionale commune de la problématique des transports intégrant les questions d'urbanisme et de qualité de l'air ; v) créer un réseau de villes sud-américaines pouvant échanger leurs expériences, améliorer les outils d'analyse utilisables par les institutions et les mettre à la disposition de toutes les villes intéressées. (Banque mondiale, FEM : 21,18 millions de dollars ; financement total : 77,55 millions de dollars)

Projet régional : Financements pour la maîtrise de l'énergie

L'objectif premier du projet est d'obtenir des progrès importants dans l'utilisation des énergies renouvelables et l'adoption de mesures d'économie d'énergie dans les pays participants des îles du Pacifique. À cette fin, un ensemble de dispositifs d'incitation seront mis en place pour encourager les établissements financiers locaux à participer au financement d'équipements performants sur le plan énergétique. Sous l'angle de l'environnement mondial, le projet contribuera à atténuer les effets du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs énoncés dans la CCNUCC. (Banque mondiale, FEM : 9,48 millions de dollars ; financement total : 31,08 millions de dollars)

Argentine : Utilisation rationnelle de l'énergie

L'objectif du projet est de diminuer sensiblement les consommations d'électricité et de gaz naturel dans la plupart des secteurs, et ce faisant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Argentine. Il s'agira de lever les obstacles qui limitent actuellement le développement d'un marché de la maîtrise de l'énergie et qui relèvent de problèmes institutionnels, financiers ou d'un manque d'information. Le projet s'emploiera à atténuer la perception qu'ont les banques commerciales des risques associés aux investissements dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, à améliorer la capacité des principales compagnies de distribution d'électricité à sensibiliser leurs clients à la maîtrise de l'énergie et à mettre en place des mesures d'incitation dans ce sens, à élaborer de nouvelles réglementations sur les performances énergétiques (notamment des normes et des étiquettes pour les équipements), et à renforcer le secteur des services de fourniture d'énergie. L'aide apportée au programme par le FEM et la Banque mondiale donnera au Gouvernement argentin l'appui dont il a besoin pour engager plus avant les réformes politiques et réglementaires nécessaires. (Banque mondiale, FEM : 15,50 millions de dollars ; financement total : 98,11 millions de dollars)

Arménie : Fonds permanent de promotion des énergies renouvelables

L'objectif de ce projet est d'accroître la part de la production énergétique provenant de sources d'énergie renouvelables en Arménie par la mise en place d'un mécanisme de financement autonome appliquant les règles du marché. (Banque mondiale, FEM : 3,25 millions de dollars ; financement total : 18,75 millions de dollars)

Bangladesh : Fours à brique à haut rendement énergétique

Ce projet vise à transformer l'industrie briquetière du Bangladesh afin qu'elle abandonne les techniques de fabrication traditionnelles pour passer à des technologies plus performantes sur le plan énergétique. Le mode d'intervention prévu consistera à s'attaquer simultanément à tous les obstacles qui freinent la diffusion de ces technologies. Le projet sera donc ciblé sur un large éventail d'acteurs (industrie, promoteurs des nouvelles technologies, sources de financement, propriétaires de fours et leurs employés, pouvoirs publics, etc.) et nécessitera la participation totale des intéressés. (PNUD, FEM : 3,35 millions de dollars ; financement total : 14,39 millions de dollars)

Bélarus : Suppression des obstacles à une meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur public

Le projet s'attaquera aux obstacles existants au niveau des institutions, de la politique publique, des moyens financiers et de l'information, afin de permettre une augmentation des investissements, provenant tout d'abord des fonds publics d'aide à l'innovation puis des banques commerciales si les taux d'intérêt continuent de baisser, et d'améliorer la gestion de l'énergie dans les entreprises publiques. Il s'agira d'aider les administrateurs des entreprises publiques et les décideurs à l'échelon national ou régional à évaluer l'intérêt financier et technique de technologies et de projets axés sur la maîtrise de l'énergie, et d'apporter un appui à la réalisation d'audits énergétiques et d'études de faisabilité et à l'élaboration de propositions susceptibles de bénéficier d'un concours financier. Le but sera également d'améliorer l'information sur le sujet et notamment de sensibiliser les banquiers et les fonctionnaires aux aspects positifs de la maîtrise de l'énergie et de récompenser les actions exemplaires dans ce domaine par une stratégie d'information et des programmes de reconnaissance. Le projet prévoit aussi de mettre en place des dispositifs de récompense pour les employés, et d'élaborer une politique de maîtrise de l'énergie encourageant les investissements des entreprises et des installations publiques en matière de maîtrise de l'énergie. (PNUD, FEM : 1,60 million de dollars ; financement total : 9,96 millions de dollars)

Brésil : Deuxième communication nationale du Brésil en application de la CCNUCC

L'objectif immédiat du projet est de préparer la deuxième communication nationale du Brésil en application de la CCNUCC et de réaliser des études sur la vulnérabilité du pays et les mesures d'adaptation possibles, de modéliser à l'échelle régionale des scénarios climatiques et de l'évolution du climat, et de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention au Brésil. (PNUD, FEM : 3,40 millions de dollars ; financement total : 7,58 millions de dollars)

Burkina Faso : Transformation du marché rural du photovoltaïque (anciennement Réforme du secteur de l'énergie)

L'objectif de ce projet est d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés en développant le photovoltaïque pour l'électrification des zones

rurales. Il s'emploiera à démontrer sa viabilité et à créer les conditions institutionnelles, financières et commerciales nécessaires pour inciter le secteur privé à participer au processus de lutte contre la pauvreté en zones rurales et à fournir un approvisionnement électrique à partir d'une source d'énergie propre, moderne et fiable. (PNUD, FEM : 1,76 million de dollars ; financement total : 5,89 millions de dollars)

Chine : Démonstration de l'exploitation commerciale d'autobus à pile à combustible, Phase 2

Le projet a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique en développant la commercialisation des autobus à pile à combustible dans les zones urbaines en Chine. Il s'agira de démontrer la viabilité opérationnelle de ce type d'autobus et des infrastructures de ravitaillement associées dans le contexte chinois. (PNUD, FEM : 5,77 millions de dollars ; financement total : 18,63 millions de dollars)

Colombie : Programme national intégré d'adaptation au changement climatique : écosystèmes de haute montagne, zones insulaires des Caraïbes colombiennes et santé humaine

L'objectif de développement du projet est d'aider la Colombie à définir les mesures d'adaptation à prendre et les choix politiques à faire pour faire face aux conséquences prévisibles de l'évolution du climat. Dans cette optique, le projet visera à : a) améliorer le fonds de connaissances ; b) évaluer les effets prévisibles de l'évolution du climat mondial sur les écosystèmes stratégiques ; et c) identifier et évaluer les mesures et les choix possibles pour permettre au pays de s'adapter au changement climatique, et identifier les projets de développement dans lesquels une composante d'adaptation au changement climatique peut être insérée. Ce travail sera axé sur les écosystèmes de haute montagne, les zones insulaires et les problèmes de santé liés à l'extension des zones d'habitat des vecteurs du paludisme et de la dengue. (Banque mondiale, FEM : 5,57 millions de dollars ; financement total : 17,47 millions de dollars).

Égypte : Les bioénergies au service d'un développement rural durable

Le projet a pour objectif premier de faire progresser l'utilisation de la biomasse renouvelable en tant que source d'énergie afin de promouvoir le développement rural durable en Égypte et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux sources d'énergie traditionnelles. Les solutions basées sur la biomasse qui seront encouragées dans le cadre du projet sont les digesteurs anaérobies traitant les déjections animales, les eaux usées domestiques et les matières premières connexes à forte teneur en humidité ; les digesteurs anaérobies traitant les matières premières fibreuses telles que résidus agricoles, déchets biomassiques compactés (bûchettes, granulés) utilisés par les ménages et les entreprises rurales ; les foyers, fourneaux et séchoirs à combustible biomasse à haut rendement utilisés par les ménages et les entreprises rurales ; et la gazéification de la biomasse, qui permet d'obtenir un gaz combustible aux multiples applications : production de chaleur pour des procédés industriels, de puissance mécanique ou d'électricité. (PNUD, FEM : 3,34 millions de dollars ; financement total : 16,64 millions de dollars)

Égypte : Modes de transport viable

Le projet est destiné à ralentir l'augmentation de la consommation d'énergie dans le secteur des transports en Égypte, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre associées, tout en atténuant les problèmes locaux, notamment environnementaux, occasionnés par la croissance du trafic, comme la détérioration de la qualité de l'air en ville et les embouteillages. (PNUD, FEM : 7,18 millions de dollars ; financement total : 35,75 millions de dollars)

Ghana : Promotion des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie

L'objectif de ce projet au plan mondial est d'aider le Ghana à atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Sous l'angle du développement, le projet vise à améliorer l'accès de la population à des services énergétiques abordables, propres et performants. Le projet du FEM a pour but d'aider le Ghana à créer les conditions d'un cadre politique et réglementaire favorable et à faciliter le développement du marché afin d'inciter le secteur privé à participer à la commercialisation à grande échelle d'équipements utilisant des énergies renouvelables ou performants sur le plan énergétique. L'offre locale de services de ce type devrait donc augmenter, ce qui permettra d'améliorer l'accès à l'énergie, d'utiliser l'énergie de façon plus rationnelle, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. (Banque mondiale, FEM : 5,50 millions de dollars ; financement total : 162,50 millions de dollars)

Ghana : Transports urbains (déjà soumis en février 2006)

Le projet vise à développer les services de transport par autobus dans l'agglomération d'Accra et à les rendre plus abordables, d'une manière viable sur le plan social et écologique. Il s'agira de renforcer le cadre politique, institutionnel et réglementaire nécessaire pour gérer, coordonner, planifier et surveiller les services de transports urbains de l'agglomération d'Accra, de faciliter le déplacement des personnes sur les grands corridors par la mise en place combinée d'un dispositif de gestion du trafic et d'un système de transport rapide par bus, et enfin de surveiller et d'évaluer les effets positifs pour l'environnement local et mondial. (Banque mondiale, FEM : 7,35 millions de dollars ; financement total : 36,35 millions de dollars)

Guinée : Amélioration des performances dans le secteur de l'électricité

Le principal objectif du projet du FEM est de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) en améliorant les performances énergétiques par une démarche complète qui s'attaque aux problèmes techniques d'efficacité au niveau de la distribution, qui apporte une assistance technique pour améliorer les rendements énergétiques au niveau de la production, et qui prévoit des programmes de maîtrise de l'énergie ciblés sur les consommateurs. (Banque mondiale, FEM : 4,50 millions de dollars ; financement total : 13,70 millions de dollars)

Honduras : Infrastructure rurale (volet « électrification »)

Le principal objectif de ce projet est de prévoir la création d'installations décentralisées, notamment fondées sur des technologies exploitant les énergies renouvelables, dans le plan actuel d'électrification des zones rurales. L'aide au Honduras porterait sur les aspects suivants : a) soutien à l'élaboration d'une politique nationale d'électrification des zones rurales ; b) financement de miniréseaux décentralisés exploités de manière durable par le secteur privé ou les communautés rurales ; c) soutien à l'expansion du marché du photovoltaïque au moyen de mesures d'incitation appropriées à l'intention des fournisseurs et des utilisateurs. (Banque mondiale, FEM : 2,70 millions de dollars ; financement total : 21,44 millions de dollars).

Inde : Modernisation des centrales au charbon

Cette intervention du FEM vise à réduire les obstacles qui freinent la modernisation des équipements en général, et à optimiser les investissements ainsi réalisés afin d'améliorer les performances énergétiques. Il s'agirait de créer un mécanisme de financement spécialisé, administré par la Power Finance Corporation (PFC) en Inde, associant un don du FEM et des fonds du Gouvernement indien et de la BIRD. Ce mécanisme de partage des risques offrirait des prêts à long terme libellés en roupies, permettant aux propriétaires de

centrales au charbon d'emprunter à un taux intéressant pour financer leurs projets de modernisation. Ces prêts seraient consentis aux propriétaires à la condition qu'ils procèdent à un audit énergétique et à une évaluation des performances de leur centrale à titre de référence, et que l'optimisation des performances énergétiques figure parmi les principales priorités de leur plan de modernisation. (Banque mondiale, FEM : 45,40 millions de dollars ; financement total : 345,10 millions de dollars)

Inde : Aide à la préparation de la deuxième communication de l'Inde en application de la CCNUCC

L'objectif de ce projet sous l'angle du développement est de renforcer les capacités techniques, institutionnelles et individuelles afin d'aider l'Inde à prendre systématiquement en compte la question du changement climatique dans les priorités de développement sectorielles et nationales. Dans l'immédiat, le projet vise à permettre à l'Inde de rédiger et présenter sa deuxième communication nationale en application de la CCNUCC, conformément aux nouvelles lignes directrices énoncées dans la décision 17/CP.8 et applicables aux Parties non visées à l'annexe 1, et d'honorer ses engagements au titre de la Convention. (PNUD, FEM : 3,85 millions de dollars ; financement total : 10,35 millions de dollars)

Inde : Transformation du marché par la sensibilisation du consommateur au rôle des étiquettes et des normes de rendement énergétique

Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au gaspillage d'énergie au niveau des installations consommatrices. Il s'emploiera à lever les obstacles actuels à l'emploi généralisé d'appareils de réfrigération à haut rendement énergétique en Inde. (PNUD, FEM : 5,66 millions de dollars ; financement total : 31,61 millions de dollars)

Indonésie : Amélioration des transports rapides par autobus et des déplacements piétons à Djakarta

Le projet s'attaque à la cause profonde de la prépondérance des modes de transport polluants : une tarification inadaptée, qui encourage l'usage des véhicules à moteur privés en sous-estimant la valeur d'un espace public aux dimensions réduites. (PNUD, FEM : 6,16 millions de dollars ; financement total : 194,14 millions de dollars)

Indonésie : Projet intégré de développement et d'applications de la production électrique des microcentrales hydrauliques, 1^{ère} partie

L'objectif global du projet est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues aux centrales électriques à combustible fossile en Indonésie grâce aux interventions prévues dans le cadre de ce projet et aux nouvelles microcentrales hydrauliques que le projet va permettre d'installer. (PNUD, FEM : 2,12 millions de dollars ; financement total : 20,58 millions de dollars)

Jordanie : Promotion du marché de l'énergie éolienne

Le principal objectif du projet est d'aider à créer en Jordanie un marché viable pour l'énergie éolienne afin d'accroître la production d'électricité d'une manière écologiquement viable. Il s'agira de surmonter les obstacles au développement des fermes éoliennes, notamment le coût plus élevé de la production d'électricité d'origine éolienne, l'absence de cadre juridique et réglementaire, le manque de capacités institutionnelles et le manque d'information sur les ressources éoliennes. (Banque mondiale, FEM : 6,35 millions de dollars ; financement total : 88,95 millions de dollars)

Kenya : Élaboration et exécution d'un programme d'adoption d'étiquettes et de normes de rendement énergétique

Ce projet a pour but de réduire les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie du Kenya (et aussi, dans une certaine mesure, d'autres pays de la CAE) en améliorant le rendement énergétique de certains appareils et équipements employés dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. (PNUD, FEM : 2,35 millions de dollars ; financement total : 11,36 millions de dollars)

Kiribati : Programme national d'adaptation au changement climatique — Phase pilote de mise en œuvre (KAP-II)

Le principal objectif de cette phase du programme (KAP-II) sera la mise en œuvre de mesures pilotes d'adaptation et la consolidation de la place qu'occupent les questions d'adaptation au changement climatique dans la planification économique nationale. (Banque mondiale, FEM : 1,90 million de dollars ; financement total : 6,70 millions de dollars)

Macédoine : Mise en valeur d'une énergie viable

Ce projet vise à i) modifier le contexte actuel défavorable aux investissements et dépourvu d'incitations afin de créer en Macédoine un environnement propice à la maîtrise de l'énergie, par un apport d'informations et la fourniture d'une aide financière, méthodologique et institutionnelle, et ii) favoriser l'accélération des investissements dans le domaine de la maîtrise de l'énergie en Macédoine au moyen d'un mécanisme de financement autonome appliquant les règles du marché, fondé sur un principe de cofinancement commercial. (Banque mondiale, FEM : 5,85 millions de dollars ; financement total : 34,65 millions de dollars)

Mauritanie : Initiative pour l'utilisation de l'énergie solaire dans l'Adrar et production décentralisée d'électricité sur le littoral nord dans des unités hybrides (éolien/gazole)

Ce projet a pour objectif premier d'aider à répondre aux besoins de services énergétiques des populations rurales du pays en permettant à un plus grand nombre de foyers pauvres d'avoir accès à l'électricité dans les zones désertiques de l'Adrar et sur la côte nord qui présente un potentiel économique intéressant. Un second objectif du projet est d'utiliser les liens qui existent entre les problèmes de changement climatique et d'énergie et la réduction de la pauvreté pour lutter contre la pauvreté rurale en profitant de la restructuration en cours du secteur de l'énergie, qui avance à un bon rythme et a besoin de nouveaux succès concrets pour que les pouvoirs publics restent engagés dans les réformes. Le projet prévoit l'installation, à titre de démonstration, d'unités hybrides éolien/gazole dans 7 villages de la côte ainsi que de systèmes solaires dans des villages de l'Adrar. Des activités de renforcement des capacités seront également organisées à l'intention de l'agence nationale de l'électrification rurale (ADER). (PNUD, FEM : 2,80 millions de dollars ; financement total : 12,16 millions de dollars)

Mexique : Services énergétiques intégrés dans les petits villages

Ce projet vise à faciliter le déblocage de fonds publics décentralisés et à attirer des investisseurs privés pour financer la démonstration et le développement dans les campagnes de générateurs d'électricité fonctionnant avec des énergies renouvelables, pour des applications productives ou sociales. (Banque mondiale, FEM : 15,35 millions de dollars ; financement total : 96,85 millions de dollars)

Mongolie : Maîtrise de l'énergie dans le secteur du chauffage

Les objectifs du projet en termes de développement sont de parvenir à une amélioration importante des performances énergétiques et d'assurer la viabilité financière à long terme des services de chauffage de district de la Mongolie. Pour ce faire, il aidera à mettre en place des réformes réglementaires et institutionnelles axées sur le marché et viables sur le plan social, et appuiera les transferts de technologies, le renforcement des capacités et les investissements vitaux nécessaires pour moderniser les installations de chauffage. (Banque mondiale, FEM : 7,20 millions de dollars ; financement total : 27,20 millions de dollars)

Mongolie : Promotion des énergies renouvelables et électrification des zones rurales

Les objectifs de développement du projet sont les suivants : a) augmenter le pourcentage de population rurale ayant accès à l'électricité, b) améliorer le rendement énergétique et les performances des systèmes de distribution d'électricité en milieu rural, c) promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables. (Banque mondiale, FEM : 3,50 millions de dollars ; financement total : 16,30 millions de dollars)

Maroc : Codes de performances énergétiques pour les bâtiments d'habitation et maîtrise de l'énergie dans les bâtiments commerciaux et hospitaliers

Le projet vise à améliorer les performances énergétiques des bâtiments au Maroc, en particulier dans le secteur du logement, par l'introduction d'un code de construction intégrant des critères de performances énergétiques et par l'établissement de normes pour ce secteur. Ce faisant, le projet devrait contribuer à diminuer les dépenses d'énergie des ménages marocains grâce à l'adoption plus large de ces normes pour la construction des logements. Le projet est également destiné à encourager la maîtrise de l'énergie dans les secteurs de la santé et de l'hôtellerie, dans la mesure où les services représentent une part croissante de la consommation d'énergie au Maroc. (PNUD, FEM : 3,28 millions de dollars ; financement total : 15,89 millions de dollars)

Namibie : Suppression des obstacles au programme de mise en valeur des énergies renouvelables, Phase II

Ce projet contribuera à réduire les obstacles au développement de la demande pour les technologies solaires et donc à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ces obstacles se situent à différents niveaux : institutions, information, capacités humaines, financement, capacités techniques, sensibilisation, etc. Le but est ainsi de faire en sorte que les ménages urbains et ruraux, les institutions gouvernementales, les ONG, les débits de boisson et les agriculteurs et collectifs d'exploitants utilisent davantage des services énergétiques d'origine solaire. Le projet sera mis en œuvre en deux phases. Il aidera les parties locales concernées à renforcer les capacités locales nécessaires pour promouvoir, financer, installer et entretenir des installations solaires. Il encouragera l'élaboration et la mise en place de cadres réglementaires favorables et facilitera l'établissement de mécanismes financiers viables (microcrédits et éléments ajoutés aux prêts hypothécaires). (PNUD, FEM : 2,60 millions de dollars ; financement total : 10,24 millions de dollars)

Nicaragua : Promotion de modes de transport écologiquement viables dans l'agglomération de Managua

L'objectif de développement de ce projet est d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre en favorisant la mise en place d'un dispositif de transport urbain écologiquement viable dans l'agglomération de Managua, qui privilégie les transports publics et non motorisés. L'intervention du FEM aidera également à reproduire

cette organisation dans d'autres villes de province. (PNUD, FEM : 4,23 millions de dollars ; financement total : 64,82 millions de dollars)

Pérou : Électrification des zones rurales

Ce projet a pour objectifs de : i) intégrer pleinement des solutions à énergies renouvelables dans le schéma proposé pour la fourniture publique et privée d'électricité dans les zones rurales du Pérou, qui seraient financées par le secteur privé mais aussi par les pouvoirs centraux, régionaux et locaux ; ii) fournir des services d'électricité à près de 20 000 foyers (100 000 personnes) et environ 200 établissements publics tels que des écoles et des centres médicaux, en utilisant des énergies aussi bien traditionnelles que renouvelables pour desservir les populations éloignées ; et iii) mettre en place un programme pilote destiné à multiplier les utilisations productives de l'électricité générée par des sources renouvelables afin de développer les activités rémunératrices accessibles aux populations rurales. (Banque mondiale, FEM : 10,35 millions de dollars ; financement total : 145,30 millions de dollars)

Pérou : Deuxième communication nationale du Pérou en application de la CCNUCC

Ce projet doit permettre au Pérou d'être à même de préparer sa deuxième communication nationale en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, conformément à la décision 17/CP.8 et à la Stratégie nationale du Pérou sur le changement climatique, qui constitue le cadre général de toutes les politiques et actions menées au Pérou concernant le changement climatique. L'objectif de développement de ce projet est de renforcer les capacités nationales et de favoriser la prise en compte systématique des questions de changement climatique dans les processus nationaux de développement et de réduction de la pauvreté. Le Pérou sera ainsi capable de prendre les mesures qui conviennent pour faire face aux effets de l'évolution du climat en les inscrivant dans sa stratégie de protection de l'environnement et de développement durable. (PNUD, FEM : 1,85 million de dollars ; financement total : 2,86 millions de dollars)

Philippines : Programme de financements pour la maîtrise de l'énergie

Le principal objectif du projet est de créer un marché autonome pour l'élaboration et le financement de projets commerciaux ciblés sur les économies d'énergie ou l'emploi de nouvelles sources d'énergie (renouvelables ou autres) moins émettrices de gaz à effet de serre. (Banque mondiale, FEM : 5,30 millions de dollars ; financement total : 25,30 millions de dollars)

Rwanda : Programme pour la maîtrise de l'énergie

L'objectif du projet en termes d'environnement mondial est de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables pour produire de l'électricité en milieu rural, mais aussi grâce à l'amélioration des performances dans le secteur de l'électricité. (Banque mondiale, FEM : 4,50 millions de dollars ; financement total : 26,85 millions de dollars)

Sri Lanka : Diversification et décentralisation de la production d'électricité (Phase 1)

Ce projet vise à lever les obstacles à l'adoption de technologies énergétiques plus performantes et à la diffusion des énergies renouvelables. Au cours de cette phase, il s'agira d'amener les fabricants et les intermédiaires financiers de Sri Lanka à adopter d'eux-mêmes des normes de propreté pour les équipements de production d'électricité décentralisés. (Banque mondiale, FEM : 3,60 millions de dollars ; financement total : 28,55 millions de dollars)

Tanzanie : L'énergie au service du développement des zones rurales

Sous l'angle du développement, ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des ménages vivant en milieu rural et péri-urbain et d'augmenter le niveau des revenus générés et le nombre d'emplois créés par les entreprises installées dans ces zones, en élargissant l'accès des ménages, des entreprises et des équipements sociaux à l'électricité et aux services TIC. 50 000 nouveaux raccordements seront réalisés chaque année, pour un coût d'environ 30 millions de dollars par an. (Banque mondiale, FEM : 6,50 millions de dollars ; financement total : 37,80 millions de dollars)

Ce programme vient compléter les objectifs du projet régional Prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes. Il appliquera les enseignements et les informations réunis dans le cadre du projet Planification pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes (CPACC) en mettant en œuvre des mesures d'adaptation pilotes dans des pays qui ont déjà intégré la dimension « adaptation » dans leurs politiques et qui souhaitent mener des actions spécifiquement ciblées sur les problèmes de biodiversité et de dégradation des sols liés à l'évolution du climat. Il s'agira pour cela d'élaborer en détail des mesures d'adaptation pilotes visant à réduire les conséquences négatives prévisibles du changement climatique sur la biodiversité marine et terrestre et la dégradation des sols, et de réaliser des investissements pilotes dans le domaine de l'adaptation. (Banque mondiale, FEM : 2,40 millions de dollars ; financement total : 6,40 millions de dollars)

Viet Nam : Développement des transports urbains de Hanoï

Les objectifs de développement de ce projet sont d'aider la ville de Hanoï à améliorer les performances et l'efficacité économique de son système de transport, et d'élaborer des plans de croissance compatibles avec les transports publics. Sous l'angle stratégique du FEM, le projet vise à favoriser le passage à des modes de transport et des plans d'urbanisme écologiquement plus viables, et à promouvoir la reproduction de ces approches dans le pays et la région. Son objectif sur le plan de l'environnement mondial est d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre liées au transport à Hanoï par rapport à un scénario classique. (Banque mondiale, FEM : 10,15 millions de dollars ; financement total : 339,04 millions de dollars)

Zambie : Promotion des énergies renouvelables pour améliorer l'accès à l'électricité

L'objectif général de ce projet du point de vue du développement est d'élaborer et d'appuyer la mise en place d'un cadre commercialement et écologiquement viable pour améliorer l'accès de la population à l'électricité et aux services TIC. (Banque mondiale, FEM : 4,74 millions de dollars ; financement total : 426,84 millions de dollars)

Annexe 5

Résumés des projets de moyenne envergure approuvés par le FEM entre septembre 2005 et août 2006

Projet mondial : Forum sur l'encadrement du raccordement au réseau d'électricité d'unités de production à énergies renouvelables

Ce forum a pour principaux objectifs de promouvoir les échanges d'expériences et d'enseignements sur l'encadrement du raccordement au réseau d'installations produisant de l'électricité à partir d'énergies renouvelables dans différents contextes nationaux, et d'aider les pays en développement décidés à promouvoir les énergies renouvelables à intégrer dans leurs politiques électriques nationales les meilleures pratiques connues en matière de raccordement au réseau d'unités de production d'électricité à énergies renouvelables. (Banque mondiale, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 1,75 million de dollars)

Projet régional : Fonds CleanTech

Le fonds CleanTech de la BID, que la composante FEM viendra compléter, a pour objectif de permettre des investissements sous forme de capital ou de quasi-capital dans des petites et moyennes entreprises qui se lancent dans des projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, susceptibles de diminuer la consommation de combustibles fossiles dans la région Amérique latine et Caraïbes. (BID, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 62,20 millions de dollars)

Projet régional : Prise en compte de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique pour la planification et la mise en œuvre de politiques de développement durable en Afrique australe et orientale

Ce projet vise à favoriser la prise en compte des questions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans les plans de développement durable et les processus de planification. À cette fin, des projets pilotes de démonstration seront engagés dans un groupe de pays d'Afrique australe et orientale où les effets de l'évolution du climat se font de plus en plus sentir. (PNUE, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 2,27 millions de dollars)

Projet régional : Promotion de modes de transport écologiquement viables en Amérique latine

L'objectif général du projet est de générer une prise de conscience chez les responsables politiques, les gouvernants et les parties intéressées en Amérique latine, afin que des projets de transports écologiquement viables se concrétisent dans les différents pays de la région. Il s'agira pour cela de faciliter la réalisation de trois projets de démonstration dans les villes sélectionnées (un projet dans chaque ville) et d'en faire une large publicité. Ces projets porteront sur trois composantes importantes de la problématique des transports du point de vue de l'environnement : le transport rapide par autobus, les systèmes de planification et de régulation des autobus, et les transports non motorisés. (PNUE, FEM : 0,99 million de dollars ; financement total : 2,41 millions de dollars)

Bulgarie : Renforcement des capacités locales pour promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments privés et publics

Le projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie des bâtiments privés et publics en Bulgarie (y compris les locaux des PME locales) en améliorant la maîtrise de l'énergie. (PNUD, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 7,27 millions de dollars)

Kenya : Transformation du marché pour développer l'emploi des foyers à haut rendement à combustible biomasse dans les administrations et les petites et moyennes entreprises

Ce projet vise à lever les obstacles à l'adoption au Kenya de pratiques et de technologies écologiquement viables utilisant la biomasse dans les administrations (écoles et hôpitaux) et les petites entreprises (restaurants, hôtels) en milieu rural et urbain. Il s'efforcera pour cela de promouvoir l'emploi de foyers améliorés à haut rendement et la création de parcelles boisées détenues et gérées par les administrations et le secteur privé. (PNUD, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total : 6,65 millions de dollars)

Annexe 6-A
Situation des activités habilitantes du FEM et état d'avancement des deuxièmes communications nationales préparées par les Parties pouvant bénéficier d'un financement et par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

| Partie | Financement par le FEM d'autoévaluations en vue de la préparation d'un projet de DCN | | | État d'avancement des projets de deuxièmes communications nationales (DCN) | | | |
|-----------------------|--|---------------------------------------|------------------------|--|---|---------------------------------|--|
| | Date de présentation de la première communication nationale | Fonds approuvés pour l'autoévaluation | Autoévaluation achevée | Projet présenté à l'AE | Projet de DCN approuvé par l'Agent d'exécution (AE) | Date d'approbation par l'AE | Date du premier décaissement des fonds |
| 1. Albanie | 13 sept. 2002 | x | x | | x | 4 fév. 2005 | 14 avril 2005 |
| 2. Algérie | 30 avril 2001 | x | x | | x | 12 déc. 2005 | 6 fév. 2006 |
| 3. Antigua-et-Barbuda | 10 sept. 2001 | x | x | | x | 18 avril 2006 | 6 juin 2006 |
| 4. Argentine | 25 juil. 1997 | x | x | x | x | 18 déc. 2003 | 10 mars 2004 |
| 5. Arménie | 4 nov. 1998 | x | x | | x | 29 juil. 2005 | 24 sept. 2005 |
| 6. Azerbaïdjan | 23 mai 2000 | x | x | | x | 21 juil. 2005 | 28 juil. 2005 |
| 7. Bahamas | 5 nov. 2001 | x | x | | x | 22 mai 2006 | 19 juin 2006 |
| 8. Bahreïn | 20 avril 2005 | x | x | x | | | |
| 9. Bangladesh | 12 nov. 2002 | x | | | | | |
| 10. Barbade | 30 oct. 2001 | x | | | | | |
| 11. Belize | 16 sept. 2002 | x | x | | x | 24 mars 2006 | 2 mai 2006 |
| 12. Bénin | 21 oct. 2002 | x | | x | | En cours d'approbation par l'AE | |
| 13. Bhoutan | 13 nov. 2000 | x | | | | | |
| 14. Bolivie | 16 nov. 2000 | x | x | | x | 10 juin 2005 | 9 août 2005 |
| 15. Botswana | 22 oct. 2001 | x | x | | x | 23 déc. 2005 | 3 fév. 2006 |
| 16. Brésil | 10 déc. 2004 | | | | x | 8 nov. 2005 | 13 déc. 2005 |
| 17. Burkina Faso | 16 mai 2002 | x | x | | x | 5 juin 2006 | 27 juil. 2006 |
| 18. Burundi | 23 nov. 2001 | x | x | | x | 22 mai 2006 | 29 juin 2006 |
| 19. Cambodge | 8 oct. 2002 | x | x | | | 9 mai 2006 | 24 juin 2006 |
| 20. Cameroun | 31 janv. 2005 | * | * | * | * | * | * |

| | | | | | | | | |
|-----|--|---------------|---|---|---|--|---------------------------------|---------------|
| 21. | Cap-Vert | 13 nov. 2000 | x | | | | | |
| 22. | République centrafricaine | 10 juin 2003 | x | x | x | Descriptif projet envoyé au gouv. pour signature | | |
| 23. | Tchad | 29 oct. 2001 | x | | | | | |
| 24. | Chili | 8 fév. 2000 | x | x | | x | 8 sept. 2006 | |
| 25. | Chine | 10 déc. 2004 | x | | | | PDF approuvé | |
| 26. | Colombie | 18 déc. 2001 | x | x | | x | 8 sept. 2006 | |
| 27. | Comores | 5 avril 2003 | x | x | x | | | |
| 28. | Congo | 30 oct. 2001 | x | x | x | x | 24 avril 2006 | 24 juin 2006 |
| 29. | Îles Cook | 30 oct. 1999 | x | x | | x | 22 déc. 2005 | 21 avril 2006 |
| 30. | Costa Rica | 18 nov. 2000 | x | x | | x | 12 avril 2006 | 12 mai 2006 |
| 31. | Côte d'Ivoire | 2 fév. 2001 | x | | x | x | 8 juin 2005 | 10 juin 2005 |
| 32. | Cuba | 28 sept. 2001 | x | | | | | |
| 33. | République populaire démocratique de Corée | 7 mai 2004 | x | | x | x | 25 avril 2005 | 4 mai 2005 |
| 34. | République démocratique du Congo | 21 nov. 2000 | x | | x | x | 11 oct. 2005 | 8 nov. 2005 |
| 35. | Djibouti | 6 juin 2002 | x | | x | x | 8 juin 2006 | 12 juin 2006 |
| 36. | Dominique | 4 déc. 2001 | x | x | | x | 16 fév. 2006 | 4 avril 2006 |
| 37. | République dominicaine | 4 juin 2003 | x | x | | x | 11 nov. 2005 | 21 nov. 2006 |
| 38. | Équateur | 15 nov. 2000 | x | x | | x | 8 fév. 2006 | 23 mars 2006 |
| 39. | Égypte | 19 juil. 1999 | x | x | | x | 7 nov. 2005 | 16 mars 2006 |
| 40. | El Salvador | 10 avril 2000 | x | | | | | |
| 41. | Érythrée | 16 sept. 2002 | x | x | x | | En cours d'approbation par l'AE | |
| 42. | Éthiopie | 16 oct. 2001 | * | * | * | * | * | * |
| 43. | Fidji | 18 mai 2006 | * | * | * | * | * | * |
| 44. | Gabon | 22 déc. 2004 | x | | | | | |
| 45. | Gambie | 6 oct. 2003 | x | x | x | | | |
| 46. | Géorgie | 10 août 1999 | x | x | | x | 5 mai 2005 | 24 juin 2005 |

| | | | | | | | | |
|-----|-----------------------------|---------------|---|---|---|---|---|--------------------|
| 47. | Ghana | 2 mai 2001 | x | x | | x | 10 mai 2006 | 29 juin 2006 |
| 48. | Grenade | 21 nov. 2000 | x | x | | x | 8 sept. 2006 | Approuvé récemment |
| 49. | Guatemala | 1 fév. 2002 | x | x | x | | En cours d'approbation par l'AE | |
| 50. | Guinée | 28 oct. 2002 | x | | | | | |
| 51. | Guinée-Bissau | 1 déc. 2005 | x | | x | | En cours d'approbation par l'AE | |
| 52. | Guyana | 16 mai 2002 | x | | | | | |
| 53. | Haïti | 3 janv. 2002 | x | | x | x | 29 sept. 2005 | 6 oct. 2005 |
| 54. | Honduras | 15 nov. 2000 | x | x | x | x | 2 déc. 2005 | ** |
| 55. | Inde | 22 juin 2004 | x | | | x | Projet de grande envergure approuvé par le Conseil, en attente de réception du descriptif de projet final | |
| 56. | Indonésie | 27 oct. 1999 | x | | | | En cours d'approbation par l'AE | |
| 57. | République islamique d'Iran | 31 mars 2003 | x | x | | x | 22 déc. 2005 | 23 janv. 2006 |
| 58. | Jamaïque | 21 nov. 2000 | x | x | | x | 21 avril 2006 | 7 juil. 2006 |
| 59. | Jordanie | 6 mars 1997 | x | x | | x | 29 déc. 2005 | 25 janv. 2006 |
| 60. | Kazakhstan | 5 nov. 1998 | x | x | | x | 3 mars 2005 | 15 mai 2005 |
| 61. | Kenya | 22 oct. 2002 | x | | x | x | 26 oct. 2005 | 18 nov. 2005 |
| 62. | Kiribati | 30 oct. 1999 | x | | | | | |
| 63. | Kirghizistan | 31 mars 2003 | x | x | | x | 2 juin 2005 | 5 juil. 2005 |
| 64. | Rép. dém. pop. lao | 2 nov. 2000 | x | | | | | |
| 65. | Liban | 2 nov. 1999 | x | x | | x | 8 juil. 2005 | 14 mars 2006 |
| 66. | Lesotho | 17 avril 2000 | x | x | | x | 4 sept. 2006 | |
| 67. | Madagascar | 22 fév. 2004 | x | | x | x | 7 nov. 2005 | 25 nov. 2005 |
| 68. | Malawi | 2 déc. 2003 | x | x | | x | 8 fév. 2006 | ** |
| 69. | Malaisie | 22 août 2000 | x | x | | x | 21 déc. 2005 | ** |
| 70. | Maldives | 5 nov. 2001 | * | * | * | * | * | * |
| 71. | Mali | 13 nov. 2000 | x | x | | x | 8 sept. 2006 | |

| | | | | | | | | |
|-----|-----------------------------|---------------------------|---|---|---|--|---------------|---------------------------|
| 72. | Malte | 16 juin 2004 | x | | | | | |
| 73. | Îles Marshall | 24 nov. 2000 | x | | | | | |
| 74. | Mauritanie | 30 juil. 2002 | x | | x | x | 14 juil. 2005 | 15 août 2005 |
| 75. | Maurice | 28 May-99 | x | x | x | | | |
| 76. | Mexique | 9 déc. 1997 | | | | x | 20 juin 2005 | 11 juil. 2005 |
| 77. | États fédérés de Micronésie | 4 déc. 1997 | x | x | | x | 20 août 2006 | |
| 78. | Mongolie | 1 ^{er} nov. 2001 | x | x | | x | 28 août 2006 | |
| 79. | Maroc | 1 ^{er} nov. 2001 | | | | x | 2 mars 2005 | 13 mai 2005 |
| 80. | Mozambique | 6 juin 2006 | x | x | | Descriptif projet envoyé au gouv. pour signature | | |
| 81. | Namibie | 7 oct. 2002 | x | x | | x | 14 déc. 2005 | 24 janv. 2006 |
| 82. | Nauru | 30 oct. 1999 | x | | | | | |
| 83. | Népal | 1 sept. 2004 | * | * | * | * | * | * |
| 84. | Nicaragua | 25 juil. 2001 | x | x | | x | 4 fév. 2005 | 7 mars 2005 |
| 85. | Niger | 13 nov. 2000 | x | x | | x | 12 déc. 2005 | 4 janv. 2006 |
| 86. | Nigéria | 17 nov. 2003 | x | x | | x | 30 mars 2006 | 1 ^{er} août 2006 |
| 87. | Niue | 2 oct. 2001 | x | x | | x | 11 nov. 2004 | 20 déc. 2004 |
| 88. | Pakistan | 15 nov. 2003 | * | * | * | * | * | * |
| 89. | Palau | 18 juin 2003 | x | | x | x | 9 déc. 2005 | 13 déc. 2004 |
| 90. | Panama | 20 juil. 2001 | x | x | | x | 7 juin 2006 | ** |
| 91. | Papouasie-Nouvelle-Guinée | 27 fév. 2002 | x | x | | x | | |
| 92. | Paraguay | 10 avril 2002 | x | x | | x | 8 déc. 2005 | 10 mars 2006 |
| 93. | Pérou | 21 août 2001 | | | | x | 14 juil. 2006 | 18 janv. 2006 |
| 94. | Philippines | 19 mai 2000 | x | x | | x | 18 avril 2006 | 2 août 2006 |
| 95. | République de Macédoine | 25 mars 2003 | x | x | | x | 4 fév. 2005 | 16 fév. 2005 |
| 96. | République de Moldova | 13 nov. 2000 | x | | x | x | 12 oct. 2005 | 27 oct. 2005 |
| 97. | Rwanda | 6 sept. 2005 | x | x | x | Descriptif projet envoyé au gouv. pour signature | | |
| 98. | Saint-Kitts-et- | 30 nov. 2001 | x | | | | | |

| | | | | | | | |
|------|---------------------------------|---------------|---|---|---|--|---------------------------------|
| | Nevis | | | | | | |
| 99. | Sainte-Lucie | 30 nov. 2001 | x | x | | x | 9 juin 2006 14 juin 2006 |
| 100. | Saint-Vincent-et-les-Grenadines | 21 nov. 2000 | x | x | | x | 7 juin 2006 27 juin 2006 |
| 101. | Samoa | 30 oct. 1999 | x | x | | x | 21 juil. 2005 27 oct. 2005 |
| 102. | Sao Tomé-et-Principe | 19 mai 2005 | x | | | | |
| 103. | Arabie saoudite | 29 nov. 2005 | x | | | | |
| 104. | Sénégal | 1 déc. 1997 | x | | x | x | 8 juin 2006 20 juin 2006 |
| 105. | Seychelles | 15 nov. 2000 | x | x | | x | 9 juin 2006 16 juin 2006 |
| 106. | Îles Salomon | 29 sept. 2004 | x | | | | |
| 107. | Afrique du Sud | 11 déc. 2003 | | x | x | Descriptif projet envoyé au gouv. pour signature | |
| 108. | Sri Lanka | 6 nov. 2000 | x | | | | |
| 109. | Soudan | 7 juin 2003 | x | | | | |
| 110. | Suriname | 14 oct. 1996 | x | | | | |
| 111. | Swaziland | 21 mai 2002 | x | | | | En cours d'approbation par l'AE |
| 112. | Tadjikistan | 8 oct. 2002 | x | x | | x | 26 mai 2005 7 juil. 2005 |
| 113. | Thaïlande | 13 nov. 2000 | x | x | | x | 31 mai 2006 ** |
| 114. | Tonga | 21 juil. 2005 | | | | | 8 sept. 2006 |
| 115. | Togo | 20 déc. 2001 | x | x | x | x | 8 sept. 2006 |
| 116. | Trinité-et-Tobago | 30 nov. 2001 | x | x | | x | 6 juin 2006 ** |
| 117. | Tunisie | 27 oct. 2001 | | | | x | 8 juin 2005 25 août 2005 |
| 118. | Turkménistan | 11 nov. 2000 | x | x | x | x | 8 juin 2006 9 juin 2006 |
| 119. | Tuvalu | 30 oct. 1999 | x | | | | |
| 120. | Ouganda | 26 oct. 2002 | * | * | * | * | * * |
| 121. | Rép.-Unie de Tanzanie | 4 juil. 2003 | x | x | | x | 21 juil. 2006 15 août 2006 |
| 122. | Uruguay | 15 oct. 1997 | | | | x | 5 mai 2005 30 août 2005 |
| 123. | Ouzbékistan | 22 oct. 1999 | x | | x | x | 10 fév. 2005 21 fév. 2005 |
| 124. | Vanuata | 30 oct. 1999 | x | | | | 22 déc. 2005 24 juil. 2006 |
| 125. | Venezuela | 13 oct. 2005 | * | * | * | * | * * |
| 126. | Viet Nam | 2 déc. 2003 | x | x | x | x | 7 juin 2006 19 juin 2006 |

| | | | | | | | |
|---------------|--------------|---|---|---|---|---------------------------------------|--------------|
| 127. Yémen | 29 oct. 2001 | x | x | x | | En cours d'approbation par l'AE | |
| 128. Zambie | 18 août 2004 | x | | | | | |
| 129. Zimbabwe | 25 mai 1998 | x | x | x | x | 24 avril 2006 | 13 juin 2006 |

* Discussion en cours entre l'Agent d'exécution et le gouvernement.

** Le Bureau du PNUD dans le pays vérifie les dates de décaissement.

A. Annexe 6-B

Activités habilitantes financées par le FEM et situation des Parties non visées à l'annexe 1 de la Convention n'ayant pas encore présenté de première communication nationale

| Partie | Date de ratification de la Convention | Financement par le FEM d'inventaires en vue de la préparation d'un projet | | | | État d'avancement de la première communication nationale |
|--------------------------------|---------------------------------------|---|-------------------------|--|--|--|
| | | Financement approuvé | Autoévaluation terminée | Date d'approbation par l'Agent d'exécution | Date du premier décaissement des fonds | |
| 130. Afghani stan | 19 sept. 2002 | x | x | Descriptif de projet en préparation | | |
| 131. Angola | 17 mai 2000 | * | * | * | * | * |
| 132. Bosnie-Herzégovine | 7 sept. 2000 | x | x | 8 déc. 2005 | 27 avril 2006 | |
| 133. Libéria | 5 nov. 2002 | x | x | 31 août 2005 | 31 août 2005 | |
| 134. Jamahiriya arabe libyenne | 14 juin 1999 | | | 31 janv. 2002 | 20 fév. 2002 | |
| 135. Myanma r | 25 nov. 1994 | x | x | Descriptif projet envoyé au gouv. pour signature | | |
| 136. Serbie-et-Monténégro | 12 mars 2001 | x | | Version préliminaire | | |
| 137. Sierra Leone | 22 juin 1995 | | | | | |
| 138. République arabe syrienne | 4 janv. 1996 | x | | 20 juil. 2006 | | ** |
| 139. Turquie | | x | x | 21 juin 2005 | 16 août 2005 | |

* Discussion en cours entre l'Agent d'exécution et le gouvernement.

** Le Bureau du PNUD du pays vérifie les dates de disponibilité des fonds.

Annexe 6-C
Programme FEM d'aide à la préparation des communications nationales :
Consultations avec les Parties

a. TÉLÉCONFÉRENCES SUR LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ÉVALUATIONS DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES MESURES D'ADAPTATION NÉCESSAIRES

Le Programme d'aide à la préparation des communications nationales a entrepris d'organiser des consultations téléphoniques avec les équipes pays sur la planification et la réalisation des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation nécessaires prévues dans le cadre de la préparation des secondes communications nationales (évaluations « V&A »). Cette initiative pilote, réalisée avec les moyens internes, vise à instaurer des échanges techniques avec les pays de façon individuelle.

Une invitation a été envoyée à plus de 30 pays dont le projet de DCN était approuvé (décembre 2005), accompagnée d'un document mettant en évidence les principales questions qui se posent pour la planification et la réalisation de ces évaluations, afin que les équipes pays puissent en discuter avant la téléconférence. Plus de 30 pays ont exprimé leur souhait de participer aux consultations au cours des 6 mois suivants.

Six pays (Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Tadjikistan, Botswana et Bahamas) ont déjà participé à ces consultations pilotes. Elles ont été menées avec leurs équipes V&A et les coordinateurs de projet. Les discussions ont porté sur les objectifs généraux, les implications en termes d'action publique et les cadres méthodologiques des évaluations V&A, les méthodes et les outils à utiliser, et les handicaps et les besoins d'assistance technique. Ces discussions se sont révélées extrêmement utiles pour donner aux spécialistes des lignes directrices sur l'organisation générale des évaluations V&A et pour comprendre l'aide que le Programme d'aide à la préparation des communications nationales pourrait apporter aux pays pour parer à leurs insuffisances techniques. Les principaux domaines d'assistance technique identifiés à cette occasion sont les suivants : les cadres méthodologiques utilisables pour les évaluations, l'élaboration de scénarios climatiques et socioéconomiques, la gestion des incertitudes, les méthodes et outils appropriés pour les évaluations V&A dans le domaine des ressources en eau, de la santé humaine, des zones côtières, de l'agriculture et des établissements humains, l'évaluation intégrée des problèmes de vulnérabilité et d'adaptation pour prendre des décisions éclairées dans ce domaine. Suite à ces discussions, des documents, les sources des modèles et les données associées ont été envoyés aux pays en fonction de leur demande.

L'opération devrait être poursuivie avec d'autres pays susceptibles de pouvoir lancer des évaluations V&A l'année prochaine ou dans les mois qui suivent. Les priorités recensées lors des consultations serviront de base à la planification des activités d'assistance technique du Programme d'aide à la préparation des communications nationales.

b. ENQUÊTES SUR LES BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU MOYEN D'UN QUESTIONNAIRE THÉMATIQUE

Analyse des mesures envisageables pour réduire les émissions de GES

En partenariat avec la Fondation Bariloche (Argentine), un questionnaire a été administré afin de définir les priorités en matière d'assistance technique à l'analyse des mesures de réduction envisageables dans les pays d'Amérique latine. Cette initiative fait suite à une demande d'aide de la région sur ce sujet auprès du Programme d'aide du FEM. Le questionnaire portait sur les informations suivantes :

- le niveau de connaissances et de capacités disponibles dans le pays pour évaluer les mesures de réduction envisageables ;
- les capacités à renforcer sur des aspects particuliers de cette analyse ;
- les modalités de formation ou d'appui technique les plus appropriées.

Le questionnaire a été envoyé par courrier électronique aux 18 pays de la Région. Vingt-quatre réponses ont été reçues par courrier électronique, provenant de 15 d'entre eux, qui ont été examinées avec les sections correspondantes des descriptifs de projet présentés pour les premières et deuxième communications nationales. Les principaux handicaps cités en ce qui concerne l'analyse des mesures de réduction envisageables sont les suivants : le manque d'information, l'absence de base de données unifiée, le manque de données sectorielles, et les difficultés d'accès aux données. Les besoins d'assistance technique les plus urgents concernent la gestion du manque de données et des incertitudes, les modèles et/ou les méthodes sectorielles dans le secteur de l'énergie et dans celui du changement de l'affectation des terres et de la foresterie. Le tableau ci-dessous présente un bilan détaillé des besoins de chaque pays.

Pour répondre aux besoins d'assistance technique ci-dessus, il est recommandé de prendre les mesures suivantes :

- organiser une formation de 2 semaines qui traitera des sujets suivants : 1) contenu théorique et outils : cadre conceptuel de référence ; méthode des scénarios ; analyse coûts-avantages ; coûts des mesures de réduction ; analyse des obstacles ; analyse macroéconomique ; 2) analyses sectorielles : énergie, élevage, sylviculture, agriculture. Un ensemble de documents d'accompagnement serait mis au point pour être distribués lors de la formation et servir ensuite de référence ;
- rédiger un manuel des meilleures méthodes connues en matière de réduction des émissions, qui fera office de guide pratique pour élaborer des mesures de réduction dans les communications nationales futures, et évaluer leur intérêt potentiel dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il devra compléter les directives de la CCNUCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et le Manuel de l'utilisateur associé.

Le Programme d'aide à la préparation des communications nationales procède actuellement à l'examen de ces recommandations. Un plan d'action destiné à répondre aux besoins d'assistance technique devrait être élaboré d'ici la fin 2006.

| Needs for Technical Assistance on GHG Mitigation Analysis | | | | | | | | | |
|---|-----------|---------------------------|-----------|--------------|-------------------------|--------------------|------------------|--------------------------|----------|
| | Base line | Energy Methods and Models | Scenarios | C/B Analysis | Policies and strategies | Mitigation Options | Mitigation Costs | AFOLU Methods and Models | Barriers |
| Argentina | H | H | M | H | H | H | M | M | M |
| Bolivia | H | M | H | H | H | M | H | M | H |
| Colombia | H | L | H | H | L | H | M | H | M |
| Costa Rica | M | H | M | M | L | L | L | H | L |
| Cuba | H | M | M | H | M | M | H | H | H |
| Chile | H | M | M | M | M | M | M | M | H |
| Ecuador | L | L | H | M | M | L | H | H | M |
| El Salvador | M | M | M | H | H | L | H | L | L |
| Guatemala | H | H | H | H | H | M | M | H | M |
| Honduras | M | H | H | L | L | L | M | M | L |
| Mexico | H | M | H | H | L | L | H | L | M |
| Panama | H | M | H | M | L | M | L | H | L |
| Paraguay | M | H | M | M | H | H | M | H | H |
| Dominican Republic | H | M | L | L | H | H | M | M | M |
| Uruguay | L | H | H | L | H | M | L | L | L |

Key: H = High M = Mid L = Low

[Table title]

Besoins d'assistance technique concernant l'analyse des mesures envisageables pour réduire les émissions de GES

[Horizontal]

Référence

Méthodes et modèles énergétiques

Scénarios

Analyse coûts/avantages

Politiques et stratégies

Mesures de réduction

Coûts de réduction

Méthodes et modèles AFOLU

Obstacles

[Vertical]

Argentine

Bolivie

Colombie

Costa Rica

Cuba

Chili

Équateur

El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexique
Panama
Paraguay
République dominicaine
Uruguay

H → +++

M → ++

L → +

Légende : +++ = besoins importants ; ++ = besoins modérés ; + = besoins peu importants

Inventaire des émissions de GES

Un questionnaire mondial a été soumis afin de recueillir des informations sur les besoins d'assistance technique pour la préparation des inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Programme d'aide du FEM a administré le questionnaire par courrier électronique à plus de 50 pays, et a reçu jusqu'ici 30 réponses. Une analyse des réponses est en cours, en vue d'élaborer une stratégie d'assistance technique ciblée sur les lacunes recensées. On peut toutefois déjà dire que certaines demandes portent sur l'établissement et la gestion des systèmes nationaux d'inventaire des émissions de GES, et sur l'application des recommandations du guide des bonnes pratiques en matière de changement d'affectation des terres et de foresterie publié par le GIEC.

Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation nécessaires

En partenariat avec le Caribbean Community Climate Change Centre (CCCCC) à Belize, un questionnaire a été soumis à 14 pays des Caraïbes afin d'identifier leurs priorités d'assistance technique en matière d'évaluations V&A et d'élaborer une stratégie pour remédier aux insuffisances techniques dans ces pays. Cette initiative fait suite à une demande d'aide spécifique des pays des Caraïbes à ce sujet, les évaluations V&A étant considérées comme la principale priorité pour les deuxièmes communications nationales dans la région. Les réponses au questionnaire (date limite de retour : 22 septembre) seront analysées et une stratégie d'assistance technique sera élaborée d'ici fin septembre 2006.

Les données et résultats des enquêtes ci-dessus seront extrêmement précieux pour planifier les activités d'assistance technique dans les différents domaines thématiques. Un programme de travail détaillé devrait être défini d'ici la fin 2006.

c. CONSULTATIONS EN MARGE DE CONFÉRENCES, ATELIERS ET RÉUNIONS

Le Programme d'aide à la préparation des communications nationales saisit toutes les occasions possibles de s'enquérir des besoins d'assistance technique existants auprès des spécialistes nationaux participant à la rédaction des deuxièmes communications nationales. Des consultations officielles et informelles ont été menées lors des ateliers d'initiation et de formation technique du Programme, des ateliers de formation du Groupe consultatif d'experts, des sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC et des manifestations parallèles. Elles ont permis de recueillir des informations utiles sur les besoins d'assistance technique à l'échelon de chaque pays.

d. ANALYSES SUR LES DESCRIPTIFS DE PROJET DES PCN ET DES DCN

Des analyses approfondies ont été entreprises sur les insuffisances techniques signalées dans les PCN et les cadres méthodologiques proposés dans les DCN pour chacune des trois principales composantes des communications nationales. Les besoins d'assistance technique les plus importants qui se sont dégagés de ces analyses portent sur les cadres méthodologiques, la définition et la mise au point de méthodes et d'outils, et les données/informations. La stratégie d'ensemble du Programme d'aide à la préparation des communications nationales s'appuie sur les informations obtenues dans le cadre de ces analyses ainsi que sur les résultats des différentes consultations et des enquêtes réalisées au moyen de questionnaires.

e. RÉSEAU DE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR LES INVENTAIRES DE GES

Le réseau de partage de connaissances sur les inventaires de GES (<http://www.ghgnetwork.org>) a été lancé en marge des 23^e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC en mai 2006. Il a pour vocation d'aider les Parties non visées à l'annexe I à préparer leurs inventaires nationaux des émissions de GES en vue des communications nationales et de constituer une communauté plus vaste et plus capable de praticiens dans ce domaine. Le réseau bénéficie d'un concours financier du Gouvernement suisse et a été créé suite à des recommandations et des demandes de Parties. La liste de diffusion du réseau permet aux spécialistes qui s'y inscrivent de :

- soumettre des questions techniques aux autres membres pour obtenir une réponse ou recueillir des avis ;
- échanger leurs expériences sur les méthodes, les sources d'information et les meilleures pratiques ;
- améliorer les compétences nationales en matière de préparation des inventaires de GES.

Fin août, plus de 540 experts s'étaient inscrits sur la liste de diffusion et plus de 380 sur l'annuaire professionnel. Environ la moitié des membres du réseau sont des ressortissants de pays en développement et 58 d'entre eux participent directement à la préparation des inventaires de GES de leur pays (25 d'Afrique, 15 d'Asie-Pacifique, 12 d'Amérique latine et Caraïbes, et 6 de la CEI).

f. RÉSEAU DE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR LES ÉVALUATIONS DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES MESURES D'ADAPTATION NÉCESSAIRES

Le réseau de partage de connaissances sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation nécessaires est en cours de mise en place. Il comportera un centre d'information qui offrira une vaste bibliothèque documentaire, des modèles et des outils, des sources de données publiques, un fichier d'experts et un serveur de liste de discussion. Son lancement est prévu en novembre 2006.

g. RÉSEAUX DE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR LES ANALYSES DES MESURES D'ATTÉNUATION, LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES ET LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS D'ADAPTATION

La création de réseaux de partage de connaissances sur les analyses des mesures d'atténuation, les transferts de technologies et la prise en compte des questions d'adaptation est en cours de discussion. Ils devraient voir le jour d'ici mars 2007.

Annexe 7
Exemples d'effets positifs et d'impacts escomptés de projets du Programme de microfinancements dans le domaine du changement climatique

| Pays | Projet | Effets positifs au niveau local | Effets positifs au niveau mondial |
|-----------|--|---|---|
| Albanie | Introduction de foyers à haut rendement accompagnée de mesures simple d'isolation thermique peu coûteuses dans les maisons villageoises du Parc national de Prespa <u>Dates</u> : 9/2005 - 7/2006 <u>Montant du financement</u> : 31 500 dollars | Une vingtaine de familles participent au projet. Elles bénéficieront directement des systèmes de chauffage et de cuisson à haut rendement. La plupart des maisons de village utilisent des foyers à bois à cheminée dont le rendement moyen ne dépasse pas 30 % environ. L'introduction de foyers à haut rendement, associée à des mesures simples d'isolation thermique peu coûteuses, va avoir des effets positifs durables sur les ressources forestières en Albanie. | Dans le Parc national de Prespa, une famille moyenne consomme environ 10 à 12 m ³ de bois de feu par an. Le projet, qui combine l'installation de foyers à haut rendement (85-90 %) et l'isolation thermique des logements, devrait permettre de diminuer de 30 à 50 % la consommation de bois de feu, et générer ainsi une réduction des émissions de GES estimée à 30 tonnes de CO ₂ . <i>(moyenne Albanie : 1,14 t CO₂ par habitant)</i> |
| Indonésie | Préservation de la forêt de Gunung Lumut grâce à l'installation d'un système de production d'électricité propre pour les populations indigènes Daya Paser, Muluy, Paser, Kalimantan est <u>N° du projet</u> : INS/05/78 <u>Dates</u> : 12/2005 – 31/2006 <u>Montant du financement</u> : 43 358 dollars | La microcentrale hydraulique de 9 kW remplacera une centrale électrique Diesel financée par une société d'exploitation forestière. La nouvelle centrale desservira 24 ménages, 75 hommes et 50 femmes ainsi qu'une école élémentaire publique. La microcentrale hydraulique permet d'économiser en moyenne 400 litres de gazole par mois, soit 4 800 litres par an à 5 000 roupies ou 0,60 dollar/litre. Les économies de carburant s'élèvent à 24 000 000 roupies ou 2 667 dollars. Le projet permettra aux populations locales d'avoir davantage accès aux processus de décision concernant la protection des zones protégées communautaires et coutumières (selon les dispositions adoptées par la CDB) et la lutte contre l'abattage illégal et les plantations de palmiers à huile. L'école élémentaire bénéficiera de l'électricité et l'ensemble de la population aura davantage accès à l'information. | Le projet a réduit les émissions de GES produites par la consommation de 4 800 litres de gazole par an. Le projet est devenu un symbole de la lutte engagée pour protéger les 8 680 hectares restants de réserves naturelles d'écosystèmes de montagne constituant des zones protégées communautaires ainsi que les zones protégées publiques abritant des espèces endémiques menacées telles que les diptérocarpacées et les calaos. Ses effets positifs sur l'environnement mondial sont donc doubles. |
| Népal | Promotion de pratiques améliorées et durables pour la culture de la cardamome grâce à la préservation et l'exploitation durable de la biodiversité et l'adoption de sources | Le Népal est le deuxième producteur mondial de cardamome (<i>Amomum Subulatum</i>) après l'Inde. La production annuelle s'élève à <u>5 881 Mt</u> , représentant <u>19,1 millions de dollars</u> de recettes d'exportation. Le séchage traditionnel des gousses produit une cardamome de qualité médiocre au goût | Le projet vise à installer 20 séchoirs à cardamome améliorés (à haut rendement énergétique) permettant de réduire de moitié la consommation de bois de feu. Compte tenu du caractère saisonnier de la cardamome, un séchoir amélioré permet de |

| | | | |
|--------------------------------|--|--|---|
| | <p>d'énergie renouvelables <u>N° du projet</u> : NEP/OP3/1/06/01 <u>Dates</u> : 03/2006-03/2008 <u>Montant du financement</u> : 49 500 dollars</p> | <p>fumé. Le prix local est de 1,7 dollar le kilo. La cardamome séchée avec un séchoir amélioré est de meilleure qualité et peut se vendre 2,4 dollars le kilo.</p> <p>Le projet apprend aussi aux agriculteurs à cultiver la cardamome avec des méthodes écologiquement viables.</p> | <p>sécher 4 000 kg de cardamome par an et d'économiser 6 000 kg de bois de feu par an. Les 20 séchoirs permettront donc d'économiser 120 tonnes de bois et diminueront de 84 tonnes les émissions de CO2.</p> |
| Népal | <p>Promotion des énergies renouvelables pour la sériciculture <u>N° du projet</u> : NEP/OP3/1/06/08 <u>Dates</u> : 05/2006-09/2007 <u>Montant du financement</u> : 30 000 dollars</p> | <p>Dans le comité de développement villageois de ce projet, 376 ménages regroupés dans 20 groupes de sériciculture produiront 40,61 tonnes de cocons bruts et pourront en obtenir 96 086 dollars (256 dollars par ménage).</p> <p>Lorsque le cocon brut est correctement séché, il peut être vendu 2,5 fois plus cher (le revenu moyen passe de 256 à 640 dollars)</p> | <p>54,15 tonnes de bois de feu sont nécessaires pour sécher 40,61 tonnes de cocons bruts (1,33 kg de bois de feu pour 1 kg de cocon brut). Cette quantité génère 37,9 tonnes de CO2, que l'on peut éviter en utilisant un séchoir solaire.</p> |
| Autorité palesti-nienne | <p>Utilisation de l'énergie solaire pour la production d'eau chaude dans les localités rurales de Khza'a, dans le nord de Gaza <u>Dates</u> : 8/2005 - 2/2006 <u>Montant du financement</u> : 49 665 dollars</p> | <p>Quelque 300 familles vivant dans les localités rurales de Khuza's, dans le nord de Gaza, vont bénéficier de ce projet qui prévoit l'installation de 100 nouveaux chauffe-eau solaires et l'amélioration du rendement de 200 autres déjà installés.</p> <p>300 femmes de ces villages apprendront à gérer les chauffe-eau solaires et seront sensibilisées à l'importance d'employer des méthodes respectueuses de l'environnement tout en satisfaisant les besoins élémentaires d'eau chaude domestique.</p> | <p>Selon les estimations, les 300 chauffe-eau solaires entraîneront une réduction directe de 5 tonnes d'émissions de GES par an.</p> |
| Thaïlande | <p>La bicyclette contre le réchauffement de la planète <u>N° du projet</u> : THA-05-21 <u>Dates</u> : 3/2006 - 3/2008 <u>Montant du financement</u> : 27 982 dollars</p> | <p>Mise en place d'un groupe de jeunes militant pour promouvoir l'utilisation des bicyclettes et les économies d'énergie.</p> <p>Plus grand pourcentage de population sensibilisé à l'importance de la bicyclette, avec au moins 30 % qui l'adopte pour les allers-retours quotidiens au travail ou à l'école (pour de courtes distances).</p> <p>Sur les 1 500 élèves de deux collèges du district de Waengnoi, dans la province de Khonkaen située dans le nord-est de la Thaïlande, un premier groupe de 100 jeunes vont bénéficier directement du projet. Ils se rendent à leur collège, distant de 10 kilomètres, en bus ou en cyclomoteur. Les parents des 100 élèves sont membres de l'organisation communautaire qui lance actuellement des actions de protection de l'environnement ciblées sur la forêt locale de 320 ha dans la zone du projet.</p> | <p>Environ 30 % de réduction de l'utilisation de cyclomoteurs pour se rendre au collège en 2 ans. On estime que d'ici 2 ans, le groupe cible de 100 élèves économisera 18 072 litres de carburant, soit une économie de 433 728 bahts, et réduira de 39 758 000 grammes les émissions de CO2.</p> |

Annexe 8

Résumés des projets d'adaptation au changement climatique financés par la Caisse du FEM au titre de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique »

Projet mondial : Adaptation au changement climatique – Mécanisme d'apprentissage par la pratique (PNUD, FEM : 0,72 million de dollars ; financement total : 1,37 million de dollars)

Ce projet vise à optimiser l'apprentissage en matière d'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre de projets relevant de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » du FEM ; les connaissances qu'il permettra d'acquérir favoriseront l'exécution des projets du FEM dans ce domaine et en amélioreront les retombées. L'objectif du projet est de fournir des outils et de créer un cadre d'apprentissage pour la prise en charge systématique de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement des pays remplissant les conditions d'agrément du FEM. Il permettra de faire le bilan des connaissances sur la planification, l'exécution et la prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique ; d'identifier les connaissances manquantes et d'y remédier. Un corpus de connaissances sur l'adaptation au changement climatique sera ainsi compilé et appliqué dans le cadre de ce projet.

Dans cette optique, le projet a deux objectifs immédiats : 1) réaliser un état des lieux des connaissances sur la planification, l'exécution et la prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique ; en d'autres termes, répondre aux questions : « Que savons-nous faire en matière d'adaptation ? » et « Quelles sont nos principales lacunes ? » ; et 2) établir un fonds de connaissances et concevoir, créer et faire fonctionner un processus d'apprentissage actif ; en d'autres termes, répondre à la question : « Comment organiser notre apprentissage ? ».

Projet mondial: Programme communautaire d'adaptation au changement climatique (PNUD, FEM : 5,01 millions de dollars ; financement total : 9,54 millions de dollars)

Ce programme vise à i) élaborer un cadre s'étendant depuis l'échelon local jusqu'au niveau intergouvernemental, intégrant des connaissances et des capacités nouvelles, pour répondre aux besoins spécifiques d'adaptation au changement climatique des populations locales ; ii) identifier et financer différents projets d'adaptation de proximité dans plusieurs pays ; et iii) recueillir et diffuser à toutes les parties concernées, y compris les pouvoirs publics, les enseignements tirés au niveau local.

L'objectif du Programme communautaire d'adaptation au changement climatique est de réduire la vulnérabilité et augmenter la capacité d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique dans les domaines d'intervention du FEM. Il s'agit de rendre les populations locales des pays pilotes plus aptes à s'adapter à l'évolution du climat, et notamment à sa variabilité. Ce programme, qui s'inscrit dans la composante de proximité de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » du FEM, permettra au FEM et aux autres parties intéressées d'appuyer des actions d'envergure locale dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

Projet régional : Adaptation au changement climatique – Faire face à la modification du littoral et à son impact sur les populations d'Afrique de l'Ouest par la gestion intégrée des zones côtières (PNUD, FEM : 4 millions de dollars ; financement total : 8 millions de dollars)

L'objectif général de ce projet est d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans de gestion intégrée des zones côtières des pays bénéficiaires en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pilotes d'adaptation à la modification du littoral. Il permettra de formuler des stratégies, des politiques et des mesures fondées sur des informations techniques et scientifiques ainsi que des outils d'intervention appropriés. À titre préliminaire, il conviendra donc de piloter des activités à une échelle

locale à sous-régionale. De multiples éléments justifient l'adoption d'une approche régionale de l'adaptation au changement climatique et à la modification du littoral, en complément de l'action nationale.

Le projet s'emploiera à résoudre ces problèmes et à favoriser l'adoption d'une approche plus efficace et intégrée de la gestion des zones côtières. Pour ce faire, il faudra améliorer les mécanismes de coordination et les outils législatifs et renforcer les capacités juridiques, techniques et institutionnelles. Il sera également nécessaire de développer la participation des parties concernées et l'information du public, et de définir des mécanismes de financement viables.

Projet régional : Application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (Banque mondiale, FEM : 2,40 millions de dollars ; financement total : 6,40 millions de dollars)

Ce projet a pour but d'appuyer les actions menées par les pays participants (Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines) pour mettre en place des mesures d'adaptation pilotes destinées à atténuer les effets du changement climatique sur la biodiversité et la dégradation des sols le long du littoral et dans les zones proches des côtes. Ce programme vient compléter les objectifs du projet régional Prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes. Il appliquera les enseignements et les informations réunis dans le cadre du projet Planification pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes (CPACC) en mettant en œuvre des mesures d'adaptation pilotes dans des pays qui ont déjà intégré la dimension « adaptation » dans leurs politiques et qui souhaitent mener des actions spécifiquement ciblées sur les problèmes de biodiversité et de dégradation des sols liés à l'évolution du climat. Il s'agira pour cela i) d'élaborer en détail des mesures d'adaptation pilotes visant à réduire les conséquences négatives prévisibles du changement climatique sur la biodiversité marine et terrestre et la dégradation des sols, et ii) de réaliser des investissements pilotes dans le domaine de l'adaptation.

Projet régional : Prise en compte de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique pour la planification et la mise en œuvre de politiques de développement durable en Afrique australe et orientale (PNUE, FEM : 1,00 million de dollars ; financement total 2,27 millions de dollars)

Ce projet vise à favoriser la prise en compte des questions d'adaptation au changement climatique dans les plans de développement des pays participants où les effets de l'évolution du climat se font de plus en plus sentir, afin de réduire leur vulnérabilité et éviter des mesures d'adaptation inappropriées.

Dans cette optique, les trois objectifs suivants seront poursuivis : i) créer des capacités de mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique sur le terrain dans trois pays ; ii) augmenter les capacités nécessaires pour générer et utiliser des informations sur l'évolution du climat afin de favoriser la modification des politiques en cause ; iii) mieux connaître les interactions entre la planification du développement et les changements climatiques, notamment dans les méthodologies et les processus d'élaboration des politiques.

Le projet sera mis en œuvre dans trois pays pilotes avec la participation de deux pays observateurs, qui s'appuieront sur les connaissances acquises et les capacités développées pour engager des actions analogues par la suite.

Colombie : Programme national intégré d'adaptation au changement climatique : écosystèmes de haute montagne, zones insulaires des Caraïbes colombiennes et santé humaine (Banque mondiale, FEM : 5,57 millions de dollars ; financement total : 17,47 millions de dollars)

L'objectif de développement du projet est d'aider la Colombie à définir les mesures d'adaptation à prendre et les choix politiques à faire pour faire face aux conséquences prévisibles de l'évolution du climat. Dans cette optique, le projet visera à : a) améliorer le fonds de connaissances ; b) évaluer les effets prévisibles de l'évolution du climat mondial sur les écosystèmes stratégiques ; et c) identifier et évaluer les mesures et les choix possibles pour permettre au pays de s'adapter au changement climatique, et identifier les projets de développement dans lesquels une composante d'adaptation au changement climatique peut être insérée. Ce travail sera axé sur les écosystèmes de haute montagne, les zones insulaires et les problèmes de santé liés à l'extension des zones d'habitat des vecteurs du paludisme et de la dengue. Tous ces thèmes ont été jugés prioritaires dans les communications nationales ainsi que dans d'autres études.

Hongrie : Évaluation intégrée de la vulnérabilité de la région du lac Balaton, stratégies de préalerte et d'adaptation au changement climatique (PNUD, FEM : 0,99 million de dollars ; financement total : 4,08 millions de dollars)

Le projet vise à tirer parti des résultats d'une longue tradition de travaux scientifiques réalisés dans la région du lac Balaton, de récentes recherches sur l'adaptation au changement climatique conduites en Hongrie, ainsi que d'approches novatrices de l'évaluation intégrée de la vulnérabilité au changement climatique mondial et de la formulation de mesures d'adaptation. Au final, il a pour objectif de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces.

Ce projet doit permettre de mieux comprendre comment les forces de changement mondiales et locales, telles que les changements d'affectation des terres et l'évolution du climat, se combinent pour générer de nouvelles vulnérabilités cruciales. À travers sa composante de formation, le projet renforcera notablement les capacités du pays en matière d'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation nécessaires. Des initiatives financées par un programme de microfinancement utilisant des mécanismes de financement originaux, par exemple des partenariats public-privé, permettront d'obtenir des résultats sur le terrain.

Les bénéfices à plus long terme viendront de la prise en compte de critères en rapport avec l'adaptation au changement climatique pour l'attribution des financements du Conseil de développement du lac Balaton. Compte tenu de la popularité du lac Balaton, de la mobilisation ciblée et de la stratégie volontariste adoptée, le projet va être l'occasion de sensibiliser une bonne partie du public aux conséquences du changement climatique et aux problèmes de vulnérabilité et d'adaptation à l'échelon local, national et international.

Kiribati : Programme national d'adaptation au changement climatique — Phase pilote de mise en œuvre (KAP-II) (Banque mondiale, FEM : 1,90 million de dollars ; financement total : 6,70 millions de dollars)

Le principal objectif de cette phase du programme (KAP-II) sera la mise en œuvre de mesures pilotes d'adaptation et la consolidation de la place qu'occupent les questions d'adaptation au changement climatique dans la planification économique nationale.

Le programme comprendra les activités suivantes : i) intégration systématique des questions d'adaptation prioritaires dans les processus de planification économique nationaux et sectoriels ; ii) consultations locales avec les îles éloignées, non incluses dans la phase II, à préparer dans la perspective de la phase d'extension ; iii) consultations nationales destinées à recueillir des informations utiles pour intégrer les questions d'adaptation prioritaires dans les actions publiques, et à évaluer les mesures d'adaptation que devront prendre les parties concernées ; et iv) actions de sensibilisation.

Mozambique : Développement axé sur les petits exploitants et impulsé par le marché dans la vallée du Zambèze (Banque mondiale, FEM : 6,55 millions de dollars, dont 1,5 million de dollars au titre de la SPA ; financement total : 27,55 millions de dollars)

Ce projet vise à accélérer la réduction de la pauvreté dans la région centre du Mozambique. Les objectifs sont d'augmenter les revenus dans les districts sélectionnés en faisant en sorte que la croissance agricole profite à tous et soit écologiquement viable, d'éviter la dégradation des sols et de restaurer les terrains dégradés afin de tirer parti des services rendus par les écosystèmes locaux et des avantages procurés par l'environnement mondial, et de définir des stratégies de gestion des sols et des ressources naturelles susceptibles de pallier la vulnérabilité des populations locales aux effets prévisibles de la variabilité et de l'évolution du climat dans la vallée du Zambèze.

Les moyens fournis au titre de la SPA serviront à calculer des modèles numériques en relief à partir de produits de télédétection afin d'identifier et de cartographier les ressources forestières, pédologiques et hydriques particulièrement menacées, ainsi que les zones à haut risque du point de vue des inondations et des sécheresses (carte des risques d'inondation et de sécheresse). Par ailleurs, des stratégies d'adaptation et d'atténuation locales seront définies et un plan d'adaptation local aux inondations et aux sécheresses sera établi à partir d'informations scientifiques et en fonction des besoins et priorités des populations locales.

Sri Lanka : Restauration et gestion durable du littoral selon un mode participatif dans la province orientale de Sri Lanka après le passage du tsunami (FIDA, FEM : 7,27 millions de dollars, dont 1,9 million de dollars au titre de la SPA ; financement total : 14,84 millions de dollars)

L'objectif à long terme de ce projet est de restaurer les écosystèmes affectés par le tsunami à Sri Lanka afin qu'ils puissent rendre tous leurs services écologiques et notamment atténuer les effets des événements climatiques extrêmes. Du point de vue du développement, le but poursuivi est le suivant : faire la démonstration d'actions de restauration et de gestion de la préservation d'écosystèmes d'importance mondiale touchés par le tsunami et les intégrer parfaitement dans le processus de reconstruction afin d'assurer aux populations de la côte est de Sri Lanka des moyens de subsistance durables et de diminuer la vulnérabilité de la région aux changements climatiques. Dans le cadre de ce projet, élaboré en collaboration avec le domaine d'intervention « dégradation des sols », la composante sur l'adaptation renforcera la capacité de Sri Lanka à prévenir les catastrophes liées au climat, afin que l'aide apportée ne se limite pas à la reconstruction du pays après le passage du tsunami.

Annexe 9

Résumés des propositions de projets au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques (dont un projet de moyenne envergure approuvé)

Projet approuvé (projet de moyenne envergure)

Tanzanie : Prise en compte systématique du changement climatique dans la gestion intégrée de la ressource en eau du bassin du Pangani (PNUD, GEF/Fonds spécial : 1 million de dollars ; financement total : 2,57 millions de dollars)

Ce projet permettra la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des ressources hydriques du bassin du Pangani, dans le nord de la Tanzanie. Les activités porteront sur le changement climatique et la mise en œuvre d'activités pilotes d'adaptation. C'est l'un des tout premiers projets de terrain sur la préparation au changement climatique mis en œuvre en Afrique orientale ; il est fortement rattaché aux actions de planification menées à l'échelle du pays et de l'ensemble du bassin, ce qui permettra de développer les capacités nationales et régionales, de fournir des renseignements utiles et de devenir un site national et régional de démonstration. Le projet s'emploiera à renforcer les capacités en matière d'évaluation des flux environnementaux en Tanzanie et utilisera ces données pour affecter les ressources en eau et résoudre les conflits d'utilisation dans le bassin, dans différents scénarios de conditions climatiques et de régime des cours d'eau.

L'objectif de ce projet est de préparer les gestionnaires et les usagers des ressources en eau à l'évolution des conditions climatiques (en particulier à la baisse de débit des cours d'eau) par différents moyens : fourniture de données techniques, planification, meilleure affectation des ressources, renforcement des capacités et information. À l'intérieur de ce cadre général, les activités et les résultats attendus du projet porteront sur trois domaines techniques :

- comprendre la vulnérabilité climatique actuelle et future, et produire et utiliser des informations permettant d'affecter les ressources en eau de façon plus équitable compte tenu des changements de régime hydrologique ;
- minimiser la vulnérabilité et les risques climatiques futurs : poursuivre les dialogues afin de garantir une gestion viable des ressources en eau ;
- intégrer l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau : interactions au niveau national et enseignements tirés.

Portefeuille de projets en préparation

Projet mondial: Projet pilote d'adaptation au changement climatique ciblé sur la protection de la santé humaine (PNUD/OMS, FEM/Fonds spécial : 6,47 millions de dollars ; financement total : 24,47 millions de dollars)

Ce projet vise à mettre en place un ensemble de stratégies, de politiques et de mesures destinées à diminuer la vulnérabilité de la santé à la variabilité climatique actuelle et aux modifications futures du climat dans un ensemble de pays vulnérables. L'idée du projet consiste à travailler avec des pays présentant des risques sanitaires différents en liaison avec le changement climatique. Les pays retenus sont la Barbade et Fidji (pays de basses terres en développement), l'Ouzbékistan et la Jordanie (désert/bordure de désert), le Bhoutan, le Kenya et la Chine (populations d'altitude).

Le projet s'emploiera à :

- travailler avec les groupes intersectoriels pour réaliser une analyse du rapport coût-efficacité des mesures examinées durant la phase PDF-B afin de classer les différentes méthodes d'intervention par ordre de priorité ;
- mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des mesures offrant un rapport coût-efficacité maximal, dans les limites du budget possible du FEM. L'accent sera mis sur l'adaptation à long terme dans une optique préventive, dans le but de faire face aux risques évoluant progressivement, par exemple la salinisation des ressources en eau, et de faire des progrès en matière de planification et d'alerte rapide afin d'atténuer les effets sanitaires des événements extrêmes liés aux conditions météorologiques tels que catastrophes naturelles et épidémies ;
- faire le bilan des enseignements tirés pour délimiter un cadre d'action testé sur le terrain, susceptible d'être appliqué à d'autres pays vulnérables.

Projet régional : Élaboration et application de mesures pilotes d'adaptation au changement climatique dans la région andine (Bolivie, Pérou, Venezuela) (Banque mondiale, Fonds spécial/FEM : 7,29 millions de dollars ; financement total : 27,40 millions de dollars)

L'objectif du projet en termes de développement est d'appuyer les actions menées par les pays de la région pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation visant à faire face aux effets anticipés de l'évolution du climat dans les terres d'altitude des Andes et les bassins fluviaux associés. Pour cela, le projet s'efforcera de : a) identifier les interventions publiques en cours ou prévues dont les résultats sont hautement sensibles aux événements météorologiques extrêmes et aux changements climatiques, et évaluer les mesures et solutions envisageables pour s'adapter à l'évolution du climat, ainsi que les projets de développement pouvant intégrer une composante d'adaptation ; et b) mettre en œuvre des mesures pilotes d'adaptation stratégiques au niveau régional, qui éviteront aux économies de ces pays d'être fortement affectées par les changements climatiques. La priorité sera donnée aux mesures pilotes portant sur les bassins versants vulnérables associés à des glaciers, situés sur le littoral ou en altitude, sur d'autres écosystèmes associés, et sur des régions intéressant plusieurs pays participants où les répercussions sur le patrimoine commun de l'humanité et les retombées locales associées sont les plus importantes.

Projet régional : Adaptation au changement climatique dans les îles du Pacifique (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Nauru, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) (PNUD, Fonds spécial/FEM : 11,60 millions de dollars ; financement total : 82,40 millions de dollars)

L'objectif du projet est de mettre en œuvre des mesures de long terme destinées à augmenter la capacité d'adaptation d'un certain nombre de secteurs clés du développement dans les îles du Pacifique, face aux effets négatifs de l'évolution du climat. Pour atteindre cet objectif, différentes stratégies, politiques et solutions d'adaptation seront appliquées dans les secteurs suivants : i) la gestion des ressources en eau ; ii) la production et la sécurité alimentaires ; et iii) le littoral et les infrastructures associées (routes et brise-lames).

Le projet sera mené en deux phases. Au cours de la Phase I, des activités d'adaptation préliminaires et supplémentaires seront élaborées dans les secteurs socioéconomiques identifiés. Une stratégie et une structure seront définies et finalisées pour mettre en œuvre les mesures clés d'adaptation dans les domaines choisis. Le Cadre des politiques d'adaptation servira de guide pour la préparation des projets. Pendant la Phase II, ces mesures seront appliquées et des mécanismes de financement nationaux et régionaux propres à garantir la viabilité du projet seront établis. Des activités de suivi et d'évaluation du projet permettront également de s'assurer durant cette phase que les investissements réalisés en matière d'adaptation ont fait progresser notablement le développement durable dans les pays étudiés. À l'échelon

régional, une assistance technique sera assurée pour faciliter l'application des mesures par les différents pays.

Équateur : Adaptation au changement climatique par une gestion rationnelle des ressources en eau (PNUD, Fonds spécial/FEM : 3,35 millions de dollars ; financement total : 9,35 millions de dollars)

Le projet vise à diminuer la vulnérabilité de l'Équateur au changement climatique par une gestion rationnelle des ressources en eau. Il travaillera à intégrer les questions d'adaptation au changement climatique dans les pratiques de gestion de l'eau en Équateur en améliorant les capacités, la gestion de l'information et les échanges de savoirs, et en inaugurant des mécanismes financiers souples destinés à favoriser les innovations locales en matière de gestion durable de l'eau. Les trois principaux résultats attendus sont les suivants :

- renforcement du cadre politique et de la structure d'administration afin de permettre une gestion rationnelle des ressources en eau par l'intégration des questions d'adaptation au changement climatique dans les structures de gestion de l'eau ;
- meilleure information et meilleure gestion des connaissances sur les risques climatiques en Équateur grâce au renforcement des capacités des institutions chargées de surveiller les principales ressources et à une meilleure utilisation des informations et des données sur le climat dans les processus décisionnels locaux (notamment par l'amélioration des systèmes de surveillance et d'alerte rapide et la traduction des données existantes et futures en informations utiles sur le terrain) ;
- utilisation de pratiques viables de gestion de l'eau et des risques associés par les organismes de développement durable travaillant sur le terrain (ONG, coopération technique, ministère de l'Agriculture), les autorités locales et les populations locales pour contrer les effets du changement climatique.

Inde : Développement dans une optique adaptative et adaptation au changement climatique (PNUD, Fonds spécial/FEM : 4,25 millions de dollars ; financement total : 20,25 millions de dollars)

L'objectif de ce projet est d'identifier, expérimenter et apprendre au pays à reproduire des stratégies de gestion des risques de catastrophes et de réduction des risques climatiques dans trois secteurs clés du développement. Dans cette optique, le projet testera tout d'abord des stratégies de réduction des risques dans des secteurs pilotes, en élaborant des mécanismes d'aide à la réduction des risques dans les différents secteurs et en identifiant des mécanismes financiers favorables. Dans un deuxième temps, les informations recueillies seront utilisées pour faire comprendre aux gouvernants les effets supplémentaires provoqués par le changement climatique sur les événements extrêmes, et pour rendre les institutions plus aptes à y faire face.

Mexique : Préservation des services écologiques des zones humides côtières dans le golfe du Mexique dans le contexte du changement climatique (Banque mondiale, FEM/Fonds spécial : 4,8 millions de dollars ; financement total : 13,8 millions de dollars)

Ce projet vise à réduire la vulnérabilité du Mexique aux effets prévisibles du changement climatique sur les ressources en eau du pays, en privilégiant les zones humides côtières et les bassins intérieurs associés. Plus précisément, le projet s'efforcera de définir des mesures nationales permettant de faire face aux conséquences du changement climatique sur les ressources en eau au niveau national (programme modulaire pour la protection de l'environnement mondial), d'évaluer les effets actuels et anticipés du changement climatique sur l'intégrité et la stabilité des zones humides du golfe du Mexique, et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation pilotes.

Annexe 10
Décision sur le point 6 de l'ordre du jour : Mode d'administration des fonds
pour le changement climatique
Compte rendu conjoint des présidents, Réunion extraordinaire du Conseil du FEM, 28 août 2006,
Le Cap

16. S'agissant du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), le Conseil reconferme qu'il suivra les directives de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pour ce qui est du Fonds d'adaptation au changement climatique (Fonds d'adaptation), le FEM suivra les directives de la Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
17. Le Conseil reconferme que les politiques et procédures et les structures de direction du FEM seront applicables aux fonds pour le changement climatique, qui seront gérés par l'institution conformément aux décisions de la Conférence des parties à la CCNUCC ou de la Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, sauf s'il décide que lesdites politiques et procédures doivent être modifiées pour pouvoir appliquer les directives de l'une ou l'autre de ces instances.
18. Le Conseil confirme aussi que les politiques et procédures distinctes qui régissent les fonds pour le changement climatique ne seront pas applicables au fonctionnement de la Caisse du FEM et ne pourront créer un précédent en ce sens.
19. Le coût administratif du fonctionnement de chaque fonds sera financé par les seules ressources du fonds concerné.
20. Approuvés par le Conseil à sa réunion de mai 2002 sur la base du document GEF/C.19/6, intitulé *Arrangements for the Establishment of the New Climate Change Funds*, les principes généraux régissant les mécanismes de décision applicables au fonctionnement du Fonds pour les PMA et au Fonds spécial sont modifiés comme suit :
21. S'agissant des mécanismes de décision du FPMA et du FSCC, le Conseil siègera en qualité de Conseil desdits fonds (ci-après dénommé le Conseil des FPMA/FSCC). Tout membre du Conseil du FEM a qualité pour prendre part aux délibérations du Conseil des FPMA/FSCC. Tout membre du Conseil du FEM peut décider de participer aux réunions du Conseil desdits Fonds ou d'y assister en qualité d'observateur. En l'absence de consensus, le Conseil des FPMA/FSCC procédera à un vote en bonne et due forme. Les décisions seront alors prises à une double majorité pondérée, à savoir une majorité de 60 % des Participants au FEM représentés au Conseil des FPMA/FSCC, et une majorité de 60 % du montant total des contributions au fonds en question. Le montant total des contributions est le montant cumulatif des contributions effectivement versées au fonds en question.
22. Conformément à la décision de l'OSE invitant les institutions compétentes à fournir des informations sur les questions soulevées dans le document de synthèse sur le Fonds d'adaptation et rappelant la décision 10/CP.7 dans laquelle la Conférence des parties a décidé que le Fonds d'adaptation serait exploité et géré par l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, le Conseil décide qu'il siègera en qualité de Conseil du Fonds d'adaptation si la Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto donne au FEM des directives complémentaires sur la gestion dudit fonds. Les décisions sur les questions relatives au fonctionnement du Fonds d'adaptation seront prises par consensus entre les membres du Conseil représentant les Participants parties au Protocole de Kyoto. La procédure applicable à un vote en bonne et due forme sera arrêtée par le Conseil siégeant en qualité de Conseil du Fonds d'adaptation, en application des directives

complémentaires qu'aura données la Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et dans le respect des dispositions de l'Instrument.

23. Nonobstant toute autre disposition de la présente décision, le Conseil des FPMA/FSCC et le Conseil du Fonds d'adaptation, selon le cas, ont compétence pour toute décision ou action n'affectant directement que le FPMA, le FSCC et le Fonds d'adaptation, respectivement. Le Conseil des FPMA/FSCC et le Conseil du Fonds d'adaptation ne peuvent modifier cette délégation de pouvoirs sans l'approbation du Conseil du FEM.

24. Le Conseil charge le Secrétariat et l'Administrateur de prendre les dispositions nécessaires pour apporter les modifications résultant de la présente décision.
